

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 septembre 2019

I - Pôle Ressources humaines, affaires juridiques

Délibération DE-251119-101 Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CIG Petite Couronne pour les risques santé et prévoyance

II - Pôle Finances, commande publique

Délibération DE-251119-102 Communication financière dans la perspective du débat d'orientations budgétaires de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

Délibération DE-251119-103 Budget principal - Décision modificative n° 2

Délibération DE-251119-104 Désignation du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes

III - Pôle population

Etat-civil

Délibération DE-251119-105 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Logement

Délibération DE-251119-106 Protocole technique de lutte contre le logement non-décent à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales

IV - Pôle Ressources, Administration Générale

Délibération DE-251119-107 Convention de mutualisation du Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) entre la commune et le CCAS de La Garenne-Colombes

V - Pôle enfance, jeunesse, sports

Délibération DE-251119-108 Tarifs d'accès à la patinoire temporaire

Délibération DE-251119-109 Autorisation de dépôt du dossier « Appel à projets handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

VI - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale

Délibération DE-251119-110 Régularisation de l'acquisition du lot 9 (Cave) relevant de la copropriété sise 2 rue des Bleuets, cadastrée section B numéro 133, appartenant à Monsieur et Madame Vistoli

Délibération DE-251119-111 Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 2 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes, parcelle cadastrée B 133

Délibération DE-251119-112 Acquisition des lots 1, 4 et 5 (garage, appartement, débarras) relevant de la copropriété sise 21 rue Pasteur, cadastrée section D numéro 98, appartenant à Madame Berthonnet Prigent

Délibération DE-251119-113 Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 21 rue Pasteur à La Garenne-Colombes, parcelle cadastrée D 98

Délibération DE-251119-114 Acquisition des lots 57 et 9 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant aux Consorts Nurit

Délibération DE-251119-115 Acquisition des lots 48 et 18 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Monsieur Fiévé

Délibération DE-251119-116 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 83 rue Médéric - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-117 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 23 rue Pasteur - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-118 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 3 rue Yves Le Caignard - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-119 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 5 bis rue du Transvaal - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-120 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 35 rue de l'Aigle - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-121 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création de trente-cinq logements locatifs sociaux, 13/17 rue Yves Le Caignard - SA d'HLM TOIT ET JOIE

Délibération DE-251119-122 Approbation du protocole de transfert de la ZAC des Champs-Philippe et des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers communaux

VII - Divers

Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue en salle du Conseil municipal de La Garenne.

Je vais vous donner lecture des délégations de vote. Je viens de laisser Mme Formmarty au conseil d'école de la maternelle Marsault ; elle va arriver. En attendant, c'est M. Dubois qui a son pouvoir. Mme Gaillabaud a donné délégation à Mme Raimbault, M. Ballin à M. de Boutray, M. Dransart à M. Robail, M. Pinta, qui va arriver après la fin de ses consultations, à M. Butet, Mme de Bellabre à M. Zacaropoulos, Mme Caullery à Mme Routier, M. Citerne à Mme Legendre, Mme Michelet à M. Perrée, Mme Gamblin à Mme Da Silva. Mme Bordet arrive, et en attendant, c'est Mme Paillard qui a son pouvoir. Mme Luciot à M. Grenard, M. Autain à Mme Juvin-Marleix, M. Martin-Chauffier à M. Dagrass, M. Duclos à Mme Courty, et Mme Naturel vous prie d'excuser son absence.

Avant de commencer, nous avons déposé sur vos tables deux correctifs : un premier à la délibération 101 relative à la convention de participation en matière de protection sociale – on en parlera tout à l'heure – et un second à la délibération 108 relative aux tarifs d'accès de la patinoire de Noël, puisqu'on avait oublié de reporter un amendement acté l'année dernière. Il s'agit de l'oubli de reporter l'amendement acté lors du Conseil municipal de l'an dernier, à savoir la gratuité pour les jeunes Garennois de 20 ans et moins ayant obtenu une médaille d'or, d'argent ou de bronze depuis le 1^{er} janvier 2019, délivrée par une fédération sportive quelle qu'elle soit.

(M. Pinta entre en séance.)

Pour le secrétaire de séance, M. Dubois est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat, donc M. Dubois est secrétaire de séance.

Bienvenue, Monsieur Pinta.

(M. Autain entre en séance.)

M. Autain aussi.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 17 septembre 2019

M. le Maire

Avez-vous des remarques particulières ? Il n'y a pas de question, donc je considère qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Il est adopté. Merci.

I - Pôle Ressources humaines, affaires juridiques

Délibération DE-251119-101 Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CIG Petite Couronne pour les risques santé et prévoyance

M. le Maire

Le premier point est très important. Je vais passer la parole à Mme l'adjointe au maire chargée des Ressources humaines. C'est l'adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CIG Petite Couronne pour les risques de santé et prévoyance.

Monique, vous avez la parole.

Mme Raimbault

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues.

Le contrat collectif de protection sociale complémentaire s'achève le 31 décembre. Dans le cadre de la nouvelle convention 2020-2025 et après analyse des offres du CIG, les attributaires du marché sont les suivants : Harmonie Mutuelle pour la santé et Territoria Mutuelle pour la prévoyance. L'adhésion à cette convention de participation en matière de protection sociale complémentaire permet aux agents de bénéficier d'offres tarifaires négociées par le CIG et de percevoir une participation financière versée par l'employeur. À cela, s'ajoute une

plus-value dans cette convention : il n'y a pas de délai de carence, pas de questionnaires de santé et un plafonnement à 7 % pour la mutuelle.

Dans les présentations de cette nouvelle convention, on remarque notamment pour la santé que les tarifs ont diminué de l'ordre de 26 % et qu'ils ont augmenté pour la prévoyance. La Ville se propose de faire une participation financière concernant la santé, notamment la santé des agents, et c'est quelque chose qui est important pour la bienveillance de nos agents, ainsi qu'au niveau de la situation familiale. Nous proposons une participation financière de 20 €, ainsi que, pour la prévoyance, une participation de 10 €. Nous pensons qu'il faut inciter les agents à prendre ce dispositif de prévoyance. C'est important, peut-être pas pour le quotidien, mais pour anticiper éventuellement des problématiques d'incapacité de travail ou d'invalidité.

Je vous remercie.

M. le Maire

Avez-vous des questions à poser ?

Je vous en prie, Monsieur Champion, bonsoir.

M. Champion

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues.

En préambule, comme on n'a eu certaines données que très récemment, j'aurais voulu savoir quel était le résultat du vote du CT de ce matin. On a reçu la convocation dans les pièces jointes, mais on n'a pas les résultats.

Ensuite, comme c'est en brut, à combien cela correspond en net ? J'ai une petite idée, mais je voulais avoir cela.

Nous avons discuté à de nombreuses reprises du sujet de la complémentaire et de la prévoyance pour les employés de la commune, en particulier de la participation financière de la commune au-delà de la renégociation du contrat. Nous avons demandé, lors du vote du budget 2019, au Conseil municipal du 28 mars, que la participation de la commune à la couverture santé soit au minimum de 17,10 € pour la mutuelle et de 11,40 € pour la prévoyance, au lieu de 7 et 3, qui était le niveau précédent, donc au niveau de la moyenne des autres collectivités. D'après les éléments communiqués par les pouvoirs publics aux organisations syndicales nationales, ces montants sont les participations moyennes des collectivités territoriales en France.

Les missions d'un grand nombre d'agents sont difficiles et, avec l'âge, ils sont d'autant plus fragilisés. Des agents correctement couverts auront tendance à mieux se soigner. La protection sociale favorise le maintien en activité. Du côté des collectivités, la prise en compte de la santé est incontournable, en particulier pour renforcer le présentisme. Pour rappel, la grande majorité des agents de la Ville sont des agents de catégorie C (environ 80 %), avec de modestes revenus. Les chiffres donnés par l'administration de la Ville montrent un faible taux d'adhésion dans le contrat précédent, moins de 20 %, et un coût global pour la Ville d'environ 18 000 €, soit, par comparaison, la moitié du budget petits fours dépensée en une seule soirée lors de la cérémonie des vœux de M. le Maire. L'enjeu financier est donc très limité.

On constate aussi une adhésion ultra-majoritaire à la formule « plus », la plus coûteuse, mais aussi la plus protectrice, ce qui indique bien la volonté des agents d'avoir une protection sociale de qualité pour eux et leur famille. La proposition initiale, qui était valable il y a encore 5 jours et 10 minutes, de 5 € pour la santé et 5 € pour la prévoyance, était scandaleuse et méprisante pour les agents. Les organisations syndicales ont d'ailleurs boycotté dans leur majorité le Comité technique précédent. Pour donner quelques exemples, la mutuelle formule « plus » coûte environ 80 € par mois pour une personne seule et 140 € pour une famille avec deux enfants. On mesure mieux ainsi la faiblesse de la contribution de la mairie.

La nouvelle proposition s'aligne à peu près sur nos demandes lors du vote du budget, ce qui d'ailleurs démontre bien que le problème n'est pas du tout financier mais idéologique. Cette nouvelle proposition, plus digne, correspond à une participation acceptable, et nous reconnaissons un moment de lucidité, certes tardif, mais conséquent. Nous voterons donc positivement cette délibération.

Pour le futur, notre groupe vous propose de ne plus raisonner en montant de participation, mais en pourcentage d'effort. Nous vous proposons que, pour les catégories C, la commune s'aligne sur le taux de participation du secteur privé, à savoir 50 % du montant moyen du niveau « plus », par exemple, et pour les catégories B et A de négocier avec les représentants du personnel une participation dans une fourchette de 30 à 40 %, comme cela a déjà été fait dans la commune de Suresnes, par exemple, dans notre département.

Merci.

Mme Raimbault

Je vais rebondir sur ce que vous venez de dire. Dans le privé, la participation est obligatoire, mais pas dans le public. Nous avons préféré avoir quelque chose de neutre pour tous les agents. Par rapport à cette participation que nous avons votée ce matin au CT, nous avons convenu qu'elle pouvait être amenée à évoluer par la suite.

Le CT s'est tenu aujourd'hui, mais ce qui avait été annoncé avant était un pré-CT. Un pré-CT ne vaut pas CT. Quand les représentants du personnel ne viennent pas, je trouve cela décevant, parce qu'ils représentent les agents. Si l'on n'avait pas réitéré la demande de faire ce CT le 1^{er} janvier, personne n'aurait eu une protection sociale. Même s'il y avait eu un pré-CT avec des échanges qui ne convenaient peut-être pas à tout le monde, je pense que venir au CT est un devoir pour eux. Venir échanger avec les représentants du CT sans prévenir, c'est incorrect de leur part, irrespectueux et irresponsable vis-à-vis des agents.

M. le Maire

D'autres remarques ?

M. Champion

C'était pour connaître le vote de ce matin.

Mme Raimbault

À l'unanimité.

M. Champion

C'est-à-dire ?

Mme Raimbault

Une partie des représentants était là, les autres n'ont pas voulu y assister.

M. Champion

La question du passage du brut au net ? J'ai compté, c'est à peu près 16,40 € et 8,20 €. J'ai compté 18 % de charges, mais ce ne sont pas les mêmes que dans le privé.

M. le Maire

Merci, Monsieur Champion.

Avant la proposition, vous demandiez 17 €, on est à 20. Maintenant, vous ne dites pas que c'est très bien – vous pourriez le dire, puisqu'on est au-dessus de ce que vous demandez –, mais vous dites que c'est correct. À peine a-t-on proposé un peu mieux que ce que vous demandez que vous nous faites une demande supplémentaire qui est la modulation selon le fait que les agents sont en catégorie A, B ou C. Il faut se réjouir de la proposition que nous avons faite, qui nous met au-dessus de la moyenne des villes de notre strate, ce qui est plutôt bien.

Deuxièmement, je suis tout à fait de votre avis, il faut désormais voir vivre l'affaire et, si c'est nécessaire, revoir les grilles pour moduler selon la catégorie B ou C des agents. Nous passons de 5 à 20 €. Ce n'est pas mal. On va voir comment cela se passe durant cette année d'application et on en tirera des leçons dans quelques mois.

Merci, Monique, pour cette discussion avec les représentants du personnel.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je voulais rebondir sur le constat de qualifier cette absence de décevante. Pour moi, quelque chose m'interpelle : comment vous interprétez le fait que ces deux organisations syndicales ne viennent pas.

M. le Maire

Détrompez-vous. Au CT d'aujourd'hui, une des organisations syndicales était présente. Nous n'avons pas du tout à interpréter la présence ou l'absence d'une organisation syndicale. Les gens sont totalement libres de venir ou pas. Ils sont élus, ils décident parce qu'ils pensent que c'est l'intérêt de leurs mandants de ne pas venir. Nous sommes tous dans ce cas, nous respectons les positions des organisations syndicales. Chacune prend ses responsabilités là où elle souhaite les prendre. J'ai fait du syndicalisme dans mon jeune temps et je prenais les positions que je croyais bonnes pour les gens qui étaient mes mandants. Je suis certain que c'est le cas des gens qui ont décidé de venir ou de ne pas venir. Il n'y a pas de commentaires à faire.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, je vous remercie.

II - Pôle Finances, commande publique

Délibération DE-251119-102 Communication financière dans la perspective du débat d'orientations budgétaires de l'Établissement Public Territorial Paris Ouest La Défense

M. le Maire

Le DOB est le débat d'orientations budgétaires, et le POLD est le territoire Paris-Ouest La Défense.

Le territoire Paris-Ouest La Défense va probablement voter son budget avant les élections municipales. Cette année est une année particulière. S'il lui prenait loisir de le faire, nous pensons qu'il est absolument nécessaire d'avoir une analyse de la situation financière de la commune de La Garenne qui soit faite par une personnalité extérieure à la commune et à l'administration du territoire. Traditionnellement, nous disposons d'une analyse des services fiscaux de l'État qui nous remet chaque année son analyse, que nous prenons comme une analyse sérieuse, mais indépendante de nos services. Cette année, malheureusement, pour des raisons que j'ignore – l'État a peut-être moins de disponibilités ou de moyens à mettre à disposition des communes –, nous n'avons pas reçu ce document. Nous avons donc souhaité, pour nous préparer à ce débat budgétaire du POLD et pour arriver en Conseil du territoire avec des éléments probants, avoir une analyse financière.

Il n'y a pas de vote là-dessus, je vous le donne pour que vous en ayez connaissance et pour que vous puissiez, le jour où l'on aura à discuter de ces affaires dans le cadre du POLD pour ceux qui y siègent, disposer des éléments *ad hoc*. C'est une analyse qui est extrêmement bien faite, qui est très longue. Je vais vous lire la synthèse générale.

(M. Dransart entre en séance.)

Synthèse générale de la situation financière de la Ville de La Garenne-Colombes. Il s'agit d'une analyse qui est faite sur les exercices de 2016 à actuellement fin 2019. Je lis le rapport de l'expert : « *Malgré une diminution de ses soldes d'épargne après une année 2017 exceptionnelle, la commune affiche une très bonne situation financière en 2018, comme l'illustrent l'ensemble des indicateurs financiers. Premièrement, l'épargne nette atteint 6,1 M€ en 2018 et même 7,5 M€ après retraitement de la provision. Deuxièmement, le délai de désendettement est de seulement 1,2 année en 2018, ce qui est peu. Troisièmement, le taux d'épargne brute 2018 est de 15,6 %. Quatrièmement, l'encours de dette est de seulement 8,3 M€ et a été réduit de près de 20 % en 3 ans* ».

L'expert continue : « *La commune aborde donc la période prospective avec des marges financières solides, mais elle devra faire face à des enjeux prospectifs importants. Premièrement, la suppression de la taxe d'habitation et l'impact possible sur la dynamique fiscale* ». C'est tout le sujet de : est-ce que l'État compensera réellement la taxe d'habitation qu'il est en train de supprimer ?

« *Deuxièmement, les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation sur la DGF et la réforme à venir de certains critères d'attribution, en particulier le potentiel fiscal et l'effort fiscal* ». Pour expliquer, quand vous modifiez un impôt, en l'occurrence quand vous le faites disparaître comme la taxe d'habitation, cela va bouger d'autres curseurs qui font que, probablement, l'État va profiter de cette affaire pour nous donner moins d'argent sous forme de DGF (dotation globale de fonctionnement). Cela a été analysé au Congrès des maires la semaine dernière. Nous sommes en train d'observer que la diminution de la taxe d'habitation va s'accompagner d'une diminution mécanique des dotations de l'État.

« *Troisièmement, le maintien des contraintes de la part de l'État sur l'évolution de la dépense publique locale, avec le renouvellement possible des contrats triennaux d'objectifs pour les collectivités locales* ».

Synthèse : « *La fiscalité et la croissance du produit fiscal ont été de 0,7 M€ entre 2016 et 2018, soit environ 1,5 % par an en moyenne. Les bases d'imposition ont progressé en moyenne et hors actualisation de 0,5 % par an pour la taxe foncière et de 0,4 % sur la taxe d'habitation. Un ajustement sans effet pour le contribuable a eu lieu en 2018 entre le taux du foncier bâti et le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. L'augmentation de l'un a donné lieu à la baisse dans le même temps et dans la même proportion de l'autre, maintenant ainsi le même niveau de pression fiscale pour le contribuable. Le supplément de fiscalité apporté par une augmentation de 0,1 M€ a donc été compensé par une baisse du produit de la TEOM* ». C'est donc une somme nulle pour le contribuable garennois. « *Comparée aux communes de sa strate de population membres de la Métropole du Grand Paris, La Garenne-Colombes affiche des taux d'imposition inférieurs de 20 % à la moyenne, aussi bien pour la taxe d'habitation que pour le foncier bâti* ».

Troisième point de synthèse, les dépenses d'investissement et leur financement : « *Le montant moyen des dépenses d'investissement s'élève à 15,8 M€ par an entre 2016 et 2018. Dans ce total, les dépenses d'équipements représentent en moyenne 10,3 M€ contre 5,5 pour les fonds de concours ou de participation. Comparée aux autres communes de la strate membres de la Métropole du Grand Paris, les dépenses d'investissement 2018 par habitant de La Garenne-Colombes sont supérieures de 50 % à la moyenne. Hors fonds de concours, les dépenses d'équipement restent supérieures de 40 % à la moyenne de l'échantillon. Le niveau important de l'épargne nette permet à la commune d'assurer la majeure partie du financement de ses dépenses d'investissement de 50 % en moyenne* ». La bonne santé fait que nous finançons en autofinancement une partie importante : 50 % de nos dépenses d'investissement. « *Le solde est couvert à hauteur de 30 % par les recettes d'investissement (subventions, cessions, fonds de compensation de la TVA) et par le fonds de roulement. Ce dernier, qui était de 13,5 M€ fin 2015 a été mobilisé sur la période afin de ne pas recourir à l'emprunt* ».

Synthèse de la dette : « *Déjà faiblement endettée en 2016, la commune a réduit encore son endettement entre 2016 et 2018. Celui-ci est passé de 10 M€ à 8,3 M€, soit une baisse de 17 %. Comparé aux autres communes de la strate membres de la Métropole du Grand Paris, l'encours de la dette par habitant de La Garenne-Colombes est inférieur de 75 % à la moyenne. Le délai de désendettement de la commune est ainsi seulement d'une année, très en deçà du premier seuil d'alerte prudentiel qui est de 7 ans* ». Cela signifie que, quand une commune met 7 ans à se désendetter, c'est une alerte. Nous sommes extrêmement bas, à 1,3. « *L'annuité de la dette a logiquement suivi une trajectoire similaire à celle de l'encours de la dette : 1,4 M€ en 2016. L'annuité de la dette est actuellement à 1,2 M€ en 2018* ».

Je vous fais grâce de l'ensemble des graphiques qui vous ont été apportés, qui ne font qu'illustrer la synthèse de documents que je viens de vous lire et qui témoignent de la bonne santé financière de la commune de La Garenne. Avez-vous des remarques, commentaires ou des questions ?

Mme Courty

Bonsoir.

J'ai trouvé le fait que le document soit réalisé par un audit externe très intéressant, que la lecture était très différente et les indicateurs donnés très différents de ce qu'on a l'habitude d'avoir en préparation du débat d'orientations budgétaires. Il aurait été bien qu'une réunion de la Commission des Finances puisse avoir lieu pour que l'on puisse avoir accès et discuter de ce document avant qu'il ne soit partagé en Conseil municipal, mais c'est ainsi.

Le document et son contenu sont malgré tout assez troublants, puisqu'une conclusion à double lecture est possible : la lecture que vous venez d'en faire, une lecture purement financière, mais on peut en faire une lecture plus politique, avec une mise en perspective des évolutions budgétaires en fonction de contextes globaux, nationaux, du rôle des collectivités et les choix que les éléments qui sont portés illustrent. Si l'on s'arrête à la première lecture, qui est celle d'une approche comptable des choses, un certain *satisfecit* est de mise et, à l'évidence, la situation de la Ville est favorable. Cependant, un budget est un document de travail qui reflète des choix éminemment politiques et une vision que l'on a pour sa ville. Les indicateurs qui sont donnés ici sont particulièrement significatifs et signifiants en ce sens. Les comparaisons avec les autres villes de la Métropole du Grand Paris sur une strate similaire interrogent fortement sur ces choix.

En reprenant les différents indicateurs donnés, l'épargne de la Ville est en augmentation sur la période 2016-2018 qui est étudiée, avec un excédent brut courant stable sur la période, alors même que les dépenses d'investissement, puisque la Ville a contenu les dépenses de fonctionnement... C'est une augmentation des dépenses d'investissement, notamment sur la fin de la période et, dans le même temps, une

diminution de la DGF. On arrive à dégager un excédent, un fonds de roulement qui atteint 4 M€ et un taux d'épargne en 2018 qui atteint 15,6 %. Aujourd'hui, la Ville finance ses investissements à 70 % sur ses ressources propres, 50 % par de l'épargne et 20 % sur le fonds de roulement. Certains pourraient qualifier la situation financière de bonne gestion. Non, je ne pense pas qu'une ville qui finance ses investissements à 70 % par ses ressources propres relève d'une bonne gestion. Cela relève d'une anomalie, parce que les collectivités n'ont pas vocation à être autosuffisantes.

Une ville a pour mission d'assurer des services à la population, mais surtout de préparer l'avenir avec une stratégie d'investissement et des choix de développement des recettes d'investissement qui puissent se démultiplier et s'approprier des dispositifs disponibles aujourd'hui pour les villes, avec des budgets disponibles pour accompagner les collectivités et les villes par des opérateurs qui engagent des appels à projet, que ce soit l'ADEME, la Banque publique d'investissement, la Caisse des dépôts, la Banque des territoires, et même au niveau européen. Nous n'avons eu de cesse sur la période de dénoncer le fait que nous ne faisons pas suffisamment appel à tous les dispositifs disponibles qui permettent aux villes d'engager des projets d'investissement ambitieux. Ce sont ces 30 % que la Ville ne travaille pas, qui relèvent le manque de dynamisme de la Ville. Ce sont ces 30 % que l'on aurait dû travailler et qui, aujourd'hui, ne le sont pas, puisque la Ville, en faisant appel à ses ressources propres, fait le choix de ne pas recourir à l'emprunt, alors même que nous sommes dans une période où les taux d'intérêt sont relativement faibles. Le recours à l'emprunt est attractif pour une ville ou une autorité publique en de telles périodes. Je pense que la bonne gestion peut être ici questionnée. D'ailleurs, à titre comparatif, le solde budgétaire de La Garenne est à 33 % supérieur à celui des autres communes de la même strate. Est-on sur une trajectoire singulière de la Ville ou plutôt anormale ?

Autre indicateur : l'endettement. Le niveau d'endettement de la Ville est largement inférieur à celui des autres communes de strates similaires. Sur la période 2016-2018, la Ville est parvenue à réduire son niveau d'endettement de 17 %, près de 8 M€, et à atteindre un encours de dette qui est 75 % inférieur à la moyenne des villes de la même strate. Cela me semble refléter, non pas une singularité, mais une anomalie, et ce, dans un contexte de réduction de la dépense publique du pays, auquel les villes devaient contribuer, donc une diminution de la DGF. Dans le même temps, la Ville augmente ses dépenses d'investissement, sur la fin de mandat notamment, à raison de 50 % supérieur aux dépenses d'investissement des autres villes. Cela me semble presque spectaculaire.

On en vient au troisième indicateur. Cela veut dire que la Ville parvient à s'autofinancer. Comment ? Grâce à une fiscalité qui lui est favorable. Quand on regarde de plus près la fiscalité, les données comparatives sont troublantes. On le rappelle, La Garenne investit 50 % de plus en investissement que les autres villes, s'endette à 75 % de moins, et a un taux d'imposition (taxe d'habitation et foncier bâti) qui est 20 % inférieur aux villes étudiées sur une démographie similaire.

(M. Autain applaudit.)

Quel dynamisme et quelle prospective cela reflète ? Je ne pense pas que cela reflète qu'une approche prospective de tous les enjeux que l'on doit affronter et l'impériosité de les affronter. On ne va pas revenir sur le climat, l'écologie, le numérique, etc.

Cette fiscalité repose sur le potentiel financier des habitants de la ville, qui est 6,5 % inférieur. En revanche, et le document l'indique bien, le revenu par habitant est 38 % supérieur à la moyenne des autres villes de la même strate. Le choix de faire supporter le fonctionnement par la fiscalité à l'appui d'une population à haut potentiel fiscal, parce que c'est clairement ce qui est dit... La situation financière globale est à interroger sur des choix d'investissement et de fonctionnement et la manière de les financer, qui ne servent pas la transformation de la Ville, alors que nous sommes dans un monde qui change, et qui ne servent sans doute pas le vivre ensemble, puisqu'on a affaire, et les données de fiscalité l'illustrent, à une homogénéisation de la population à haut potentiel fiscal qui permet cette situation. Cela nous semble antinomique avec un certain vivre ensemble et l'exigence d'une diversité sociale.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame. J'essaierai de vous répondre ensuite.

M. Conway avait demandé la parole.

M. Conway

Pour rappeler notre position constante, le rapport va dans le droit-fil de ce que vous développez à longueur d'années. Nous rappelons que le taux d'imposition est une comparaison qui ne tient pas compte de la base sur laquelle ce taux s'applique. Toute l'astuce vient de là. Il en résulte, certes une bonne santé financière, mais cela n'est pas signe d'une bonne gestion à notre sens, bien au contraire. Il en résulte une surimposition des habitants aggravée par une absence de priorités dans le choix des investissements et des budgets de fonctionnement.

M. le Maire

Je vais essayer de vous répondre, Madame. D'abord, je vous remercie pour cette analyse très poussée. Je témoigne, mais cela ne me surprend pas, que vous avez très bien travaillé le document qui vous a été envoyé ; vous le connaissez parfaitement.

Toutefois, nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est une analyse très claire. Simplifions les choses. Je l'ai dit en lisant la synthèse, vous l'avez répété vous-même avec d'autres mots, la Ville de La Garenne, quand on la compare aux autres villes de même taille de la Métropole, parce qu'on ne va pas se comparer à Boulogne-Billancourt, a un budget d'investissement plus important, donc plus de projets – c'est la définition d'un budget d'investissement –, a un taux d'imposition moins important de l'ordre de 20 %, a une dette beaucoup moins importante et une capacité de financer elle-même ses projets. C'est le sujet.

J'avoue que je ne comprends pas très bien ce que vous souhaiteriez faire. Je comprends que cette affaire vous pose un problème d'analyse parce que, politiquement, c'est compliqué, mais je vous rappelle que, depuis des années, des gens de votre liste nous demandaient, et nous avions des injonctions, de nous endetter absolument. Je me souviens des débats épiques que nous avions ici. Il fallait s'endetter, au pire moment, à l'époque des emprunts toxiques et de tous ces gens qui jouaient avec l'argent. Nous avons toujours refusé de faire cela. La

dette d'aujourd'hui, même à taux bas, est l'impôt de demain. À partir du moment où nous avons des recettes, nous dépensons en dépenses ce que nous avons en recettes.

Vous nous dites « vous n'avez pas suffisamment cherché d'argent ailleurs », en particulier les subventions. Dans un des documents qui vous est donné, 30 % de nos dépenses d'investissement sont financées par des subventions que nous allons chercher ailleurs. Effectivement, nous ne sommes pas du tout d'accord. À un moment où l'État nous donne des leçons de gestion tous les jours et nous explique ce qu'il faut faire mais lui se permet d'être en déficit de 100 Md€ cette année, nous sommes non seulement à l'équilibre, ce qui est la loi, mais nous dégagons des excédents qui nous permettent d'avoir une politique. Il ne faut se faire aucune illusion, nous le savons tous, c'est très bien d'avoir des projets, de vouloir faire des rues, un conservatoire de musique, du logement social, mais si vous n'avez pas d'argent pour le financer, vous ne pouvez pas avoir de projets.

Où est la recette ? Nous avons essayé de minorer la dépense de fonctionnement, d'être le plus vertueux possible dans nos choix budgétaires. C'est ce qui fait que l'on se dégage des marges financières. Tout cela est le fruit d'un travail de longue haleine que l'on doit – pardon à la majorité – à l'administration. Tout cela n'est pas magique, c'est le fruit d'une volonté politique. Je comprends que cela puisse vous gêner. J'aimerais vous entendre, Madame, pour que vous m'expliquiez. Je comprends votre analyse, qui n'est pas du tout la mienne. Vous nous dites : on est riche, il faut dépenser. Qu'est-ce que vous feriez ? Vous vous endetteriez, vous tireriez sur l'emprunt ? C'est ce que vous semblez dire. Vous augmenteriez les impôts ?

Mme Courty

Je mobiliserais des dispositifs qui sont disponibles sur l'investissement.

M. le Maire

30 %.

Mme Courty

Vous parlez de subventions, mais il y a d'autres dispositifs, qui ne sont jamais explorés ici, qui relèvent d'appels à projet. Cela nécessite d'avoir une vision, de construire un projet et de s'engager avec des partenaires ou des opérateurs pour accompagner le projet et le cofinancer. Aujourd'hui, les 30 %, c'est une logique de subvention, mais pas une logique de prospective. Répondre à un appel à projets et avoir les financements qui vont avec, ce n'est pas la même chose que d'aller chercher des subventions.

M. le Maire

Pardon, mais quand vous parlez d'un appel à projet, cela se termine par une subvention. On répond à beaucoup d'appels à projet.

Mme Courty

Encore faut-il construire le projet.

M. le Maire

Pardon, Madame, j'entends ce que vous dites, mais les 30 % en question, qu'est-ce que c'est ? On répond à des appels à projet du SIGEIF, de l'Agence de l'eau, du Département des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France.

Mme Courty

Dans le dernier budget, la Région et le Département étaient les seuls niveaux de subvention. Hormis la CAF sur le budget social, les seuls organismes auxquels on demande des subventions sont la Région et le Département.

M. le Maire

Pas du tout, Madame. La Région, le Département, l'État, la Métropole du Grand Paris, le SIGEIF, la CAF, le SIPPEREC. Je comprends que cette discussion soit un objet politique, parce qu'on a des élections dans quatre mois – « tu gères bien, je gère mieux » –, mais vous ne pouvez pas dire que l'on ne va pas chercher les recettes pour la Ville de La Garenne sur la base d'appels à projet. On n'arrête pas de le faire. C'est d'ailleurs comme cela qu'on s'en sort.

Vous parlez de subventions européennes. Je vous l'apprends peut-être, mais il n'y a aucune subvention européenne qui va directement aux communes, ce n'est pas vrai. Je suis bien placé pour le savoir. Elles passent toutes par la Région. Toutes les subventions européennes sont en réalité des subventions régionales. Elles passent par le filtre de la Région.

Vous iriez chercher d'autres subventions, soit, mais j'aimerais que vous nous disiez lesquelles. N'hésitez surtout pas, au moment de la discussion du budget, pour nous dire : « il y a un appel à projets, vous n'y avez pas répondu ». Si c'est bon, j'y vais. Je passe mon temps à chercher de l'argent partout. Cela fait 20 ans que je fais cela. S'il y a des nids de subventions que l'on n'a pas vus...

Mme Courty

Je vais vous envoyer tous les appels à projets destinés aux collectivités de l'ADEME.

M. le Maire

Allez-y, dites-moi. On va y aller.

On me dit que la Banque des territoires, ce sont des prêts, pas des subventions.

Mme Courty

Quand on atteint des niveaux de comparaison avec des écarts, sur des villes d'une même strate, qui touchent les 75 %, cela ne vous interroge pas ?

M. le Maire

Vous voudriez que, dans un monde de médiocrité de gestion, parce que c'est cela...

Mme Courty

Vous qualifiez donc vos homologues de médiocres ?

M. le Maire

La France est lanterne rouge de l'Union européenne. Chaque année, les ministres successifs vont faire des courbettes à Bruxelles pour éviter qu'on leur dise « vous êtes un mauvais élève ». Chaque année, on s'en sort en disant « excusez-moi, Monsieur l'agent, je n'ai pas vu le feu rouge ». C'est ainsi que cela se passe. On est la risée de l'Europe en matière budgétaire. C'est honteux. Je le dis d'autant plus facilement que cela fait 25 ans que cela dure. Le regretté Président Chirac, on lui prête ce mot – je ne sais pas s'il est vrai – le jour où on vient lui dire : « Monsieur le Président, le déficit est quand même très fort, Bruxelles ne va pas être contente ». Il paraît que Jacques Chirac aurait répondu : « Et alors, quel est le problème ? Vous avez peur que la Commission européenne nous déclare la guerre ? ».

Les Français vivent sur une sorte de nuage en disant : « On peut y aller ». Il y a une très grande médiocrité de la gestion budgétaire globalement en France. Nous avons des excédents, nous sommes en bonne santé, nous remboursons notre dette, et vous venez nous dire : « Ce n'est pas bien ». Je trouve que c'est insensé. Je comprends que vous puissiez me dire « vous n'allez pas chercher assez de subventions », même si je pense que vous vous trompez et que l'on est au maximum, mais si l'on peut aller en trouver d'autres, évidemment, on le fera. Je n'y crois pas, parce qu'on va vraiment chercher partout. Sur le reste, cela ne tient pas. Vous me dites : « Vous êtes trop bons, cela cache quelque chose, c'est louche ».

En tout cas, je vous remercie d'avoir étudié très attentivement le document, parce que vous l'avez vraiment lu, et c'est toujours bien et impressionnant.

Monsieur Champion ?

M. Champion

Je ne porte pas de jugement politique sur votre budget, mais un point n'est pas vrai : les dépenses réelles de fonctionnement sont dans la moyenne. Ce n'est pas du tout là-dessus que vous êtes bons. C'est d'ailleurs l'un des seuls critères où vous êtes dans la moyenne. C'est ainsi, je n'y peux rien. C'est votre audit qui le dit.

M. le Maire

Et pour le reste ?

M. Champion

Pour le reste, il y a un équivalent, contrairement à ce que disait ma collègue, qui n'est pas dans la même strate mais qui fonctionne exactement comme La Garenne-Colombes : Neuilly. C'est exactement le même système, c'est-à-dire que l'on a décidé... Je ne porte pas de jugement, ce n'est pas mon avis. Vous achetez tout *cash*. C'est comme si vous étiez un ménage qui utilise tous ses revenus et paie systématiquement tout *cash*. C'est vrai pour une voiture, mais je pense que peu de gens dans cette assemblée ont acheté leur maison *cash*. C'est exactement le même système.

Vous avez choisi d'utiliser l'impôt plutôt que l'emprunt. Je ne porte pas de jugement, c'est votre politique. Je pense que, dans le 92, il n'y a que Neuilly qui fonctionne comme cela.

M. le Maire

Vous comparez avec une ville qui n'a strictement rien à voir. C'est plutôt flatteur, dirais-je. Dont acte.

Vous dites que vous ne portez pas de jugement, mais nous sommes quand même dans une assemblée politique. Vous auriez le droit de porter un jugement.

M. Champion

Il n'y a pas 36 manières de vous financer, hormis de la mauvaise gestion, ce qui n'est pas le cas.

M. le Maire

Vous voudriez que l'on emprunte un peu ?

M. Champion

Oui, tout à fait. Vous l'avez dit vous-même, le premier seuil d'alerte... Il me semble qu'en écoutant M. Ballin périodiquement, le seuil critique, où l'on commence à s'inquiéter, c'est 12 années, si je retiens bien le débat budgétaire. On est à 7 et 1,2, on est extrêmement loin du niveau moyen d'endettement. Vous avez choisi de financer *cash*, dont acte.

M. le Maire

Pas tout à fait *cash*, il y a un petit emprunt, mais c'est vrai que l'on est très peu endetté. Jusqu'ici, cela nous a porté plutôt chance. Les retournements de situation, l'augmentation des taux qui peut malheureusement nous tomber dessus...

Vous lisez la presse spécialisée, *Les Échos*, etc. Je suis très inquiet. On sort du débat municipal, mais puisqu'on y est, tout est dans tout dans cette affaire. L'État continue à se dire que l'argent n'est pas cher, comme vous le faites, et emprunte. Le jour où les taux remontent, toutes les analyses montrent qu'au-delà d'un certain taux, la France ne pourra plus payer parce que les taux feront une charge de la dette considérable. Se doper à la dette est une chose que je trouve extrêmement dangereuse.

En tout cas, nous tous, les 35, nous ne sommes pas là définitivement. Nous sommes là parce qu'un jour nous allons passer le flambeau à quelqu'un. Je pense que ceux qui nous suivront pourront avoir un autre choix, une autre politique, et ils auront des marges de manœuvre financières. Ce qu'on fait là, c'est que l'on a des marges financières pour le budget de 2020, mais aussi pour ceux qui nous suivront bien après nous. C'est cela qui est important. Rembourser les dettes du maire d'il y a 25 ans... Nous ne raisonnons pas comme cela, mais je comprends que cela puisse vous poser problème.

Monsieur Conway, vous m'aviez dit quelque chose, mais je n'ai pas noté. Vous m'aviez fait une remarque. Cela demandait-il une réponse ?

M. Conway

(Intervention hors micro inaudible.)

M. le Maire

Quelle serait votre logique ?

M. Conway

Faire une comparaison sur le taux d'imposition est un peu court. Il faut comparer le montant par habitant. À ce titre, La Garenne n'est pas du tout à moins 20 % par rapport aux autres villes de la même strate.

D'autre part, la bonne santé financière est appréciable en termes de base de départ, mais ce n'est pas signe d'une bonne gestion. On rappelle qu'une bonne gestion est notamment le fait d'avoir une organisation des priorités, un débat à propos d'où l'on met l'argent.

Le dernier point était le fait que cela se traduit par une surimposition des habitants. Dans notre programme, nous avons régulièrement dit que l'on pouvait baisser le taux d'imposition. Je rappelle que vous l'avez augmenté de 6 % en 2014 et que vous cumulez les hausses successives sur cette base. On préconisait une baisse de 2 % et, à l'époque, vous disiez que ce n'était pas possible. La preuve, *a posteriori*, est que c'était possible. C'est une autre logique que la vôtre. Comme dit Jean-Florent, c'est votre logique et nous en prenons acte.

M. le Maire

M. Champion nous a comparés à Neuilly. La situation est la suivante : sur 36 communes des Hauts-de-Seine, quand on parle, non pas en taux, mais en produit fiscal, Neuilly est la 18^e ville du département. Nous sommes n° 13. Même sur ce plan, la charge fiscale qui s'impose aux Garennois est plus faible qu'aux Neuilléens. C'est aussi simple que cela.

M. Conway

Neuilly est 18^e. Avez-vous fait la comparaison des taux d'imposition ?

M. le Maire

Quand je vous dis les taux, vous dites qu'il faut regarder le produit, et quand je dis le produit, vous dites qu'il faut regarder les taux. Il faudrait savoir. De mémoire, La Garenne est 13^e, Neuilly est 18^e. On paie plus d'impôts à Neuilly qu'à La Garenne, donc ne venez pas nous comparer à Neuilly.

J'ai entendu vos remarques, je comprends que vous soyez un peu ennuyés et que cette affaire est compliquée à tenir, mais la réalité est que la santé financière de La Garenne est très bonne. Elle est probablement enviée par d'autres villes de la même strate, des villes de droite, de gauche, d'ailleurs et de nulle part. Vous pourriez au moins, à défaut de ne pas être d'accord avec nous sur les objets et les projets politiques, nous féliciter pour notre gestion. C'est un peu dommage.

On prend acte, mais il n'y a pas de vote. Je vous remercie.

Délibération DE-251119-103 Budget principal - Décision modificative n° 2

M. le Maire

On va parler d'argent. Vous avez reçu le rapport qui est assez bien fait. Il s'agit d'une simple décision modificative qui a été rendue nécessaire pour ajuster un certain nombre de crédits qui ont été ouverts.

Les sujets principaux sont l'augmentation de la subvention au CCAS, un apport pour l'éclairage public, puisque l'éclairage public n'avait pas été réévalué depuis de très nombreuses années. Or, nous avons une augmentation du nombre de points d'éclairage, ne serait-ce que par le développement du quartier des Champs-Philippe. Nous avons également un point sur l'augmentation des dépenses de personnel. Nous avons à la fois des mesures d'augmentation du personnel en nombre et des mesures d'augmentation des agents eux-mêmes, en particulier des mesures techniques du gouvernement. Enfin, il y a également des projets de personnel où nous avons embauché un certain nombre de spécialistes dans des sujets très techniques – je pense au bâtiment et à la voirie –, des chargés de projet.

La dépense d'investissement a été baissée, ce qui diminue une demande d'emprunt de 1,3 M€, parce qu'il y avait de nombreuses provisions pour des acquisitions qui n'ont pas été faites, et il y a 400 000 € pour des reprises de concession qui n'ont pas été réalisées. C'est cela qui nous permet de diminuer la dépense initialement prévue pour en inscrire de nouvelles.

Avez-vous des remarques particulières sur des points de détail ?

M. Champion

Je remercie l'administration qui m'a donné la présentation croisée par fonction.

Il y a quelque chose que je ne m'explique pas, et j'aimerais bien comprendre. Pour la sécurité, donc la police municipale, il y a 390 000 € de dépenses supplémentaires en personnel. Ce sont les chiffres que vous m'avez donnés. Comme le budget était prévu à l'effectif programmé, je comprends l'histoire de la prévision à court terme due au manque de recrutement, puisqu'on voit chaque année dans le compte administratif que l'on n'a pas dépensé tout ce que l'on a budgété, mais si l'on budgète plus que ce que l'on a prévu, cela veut dire que l'on a à peu près suivi ce que l'on devait recruter, ce que je comprends. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'on a embauché sur ces 390 000 €. Je réexplique.

M. le Maire

Refaites-le, parce que je n'ai pas bien compris

M. Champion

Dans le budget primitif, on vote bien le nombre de personnels théorique prévu. On voit bien chaque année, au compte administratif, les difficultés de recrutement. Je ne reviendrai pas là-dessus, on a dépensé moins que ce que l'on avait budgété.

M. le Maire

Parfois.

M. Champion

Je parle de ce poste.

On vote une augmentation de la masse salariale assez importante. Cela veut dire qu'on a dépassé le budget prévisionnel, c'est-à-dire que l'on va avoir, sur le compte administratif, ce qui était prévu au budget primitif plus les 390 000 €, ou quelque chose m'échappe ?

M. le Maire

C'est assez simple. Cette fois-ci, contrairement aux années précédentes, nous avons eu plutôt un succès dans nos embauches, et il y a plus de gens qui se sont présentés à la porte de la mairie que ce que nous espérions embaucher, alors même que nos besoins étaient supérieurs à ce que nous avions budgété. C'est le phénomène inverse. Les effectifs de la police municipale se sont remplis plus rapidement que ce que nous escomptions.

M. Champion

Je le comprends, mais en plus grand nombre que ce qui était prévu ?

M. le Maire

C'est cela.

M. Champion

Cela veut dire qu'on le verra sur le compte administratif ?

M. le Maire

Non, en réalité, en plus grand nombre que ce que nous croyions aboutir finalement, mais pas en plus grand nombre que ce que nous avions prévu de faire en théorie. Admettons que nous pensions que le bon effectif était de 10, nous pensions que nous n'arriverions pas à embaucher plus de 8, et nous avions prévu d'ailleurs d'embaucher 8. Le budget primitif prévoyait X postes.

Il se trouve que nous avons eu la chance de voir des gens venir frapper à la porte disant qu'ils étaient intéressés. Devant la telle difficulté à embaucher des policiers municipaux, nous avons décidé quand même de les embaucher.

Je vous en prie.

M. Conway

Pour bien comprendre, au moment du budget, il y a un nombre de postes. Si l'on reprend votre exemple, il y en a 8 au budget. Quand on budgète ces 8 postes, on a le budget correspondant en euros.

M. le Maire

C'est la définition du budget.

M. Conway

Quand vous dites que vous avez recruté plus que ce vous aviez prévu...

M. le Maire

Non.

M. Conway

Plus que quoi, alors ?

M. le Maire

Il y a une grande difficulté à embaucher du personnel dans certains domaines, en particulier en police municipale. Les villes recherchent des policiers municipaux et ont du mal à en trouver. Vous faites un plan en vous disant qu'il faut X policiers municipaux pour que cela fonctionne, mais vous savez que vous n'allez probablement pas les avoir parce que les candidats ne seront pas là. Vous budgétisez sincèrement vos postes en disant : « Je pense que l'on va embaucher X postes ». Il en faudrait plus, mais on n'y arrivera pas, parce qu'ils ne sont pas sur le marché.

Nous avons monté un service de police municipale qui est devenu populaire, parce que les conditions de travail sont bonnes et le travail est intéressant. Les gens qui sont venus ont probablement fait de la publicité – c'est un petit monde – à ceux qu'ils avaient connus par ailleurs, et ceux-ci sont venus nous voir en disant : « N'auriez-vous pas des postes ? ». Derrière, on s'est dit que ce serait trop bête de laisser passer des candidats qui nous paraissent intéressants, donc on les a embauchés.

On est sur une trajectoire *in fine*, à plusieurs années, qui sera celle que l'on voulait, mais la trajectoire a été plus rapide que ce que l'on escomptait.

M. Conway

Si je traduis cela, pour rester dans votre exemple de 8...

M. le Maire

Ce n'est pas 8. Je n'aurais jamais dû dire 8. C'est une image.

M. Conway

Vous avez embauché plus que le X, donc à combien de postes supplémentaires correspond le budget supplémentaire ?

M. le Maire

Je ne sais pas vous le dire comme cela, je suis désolé.

Mme Raimbault

Ce n'est pas un budget supplémentaire, Monsieur Conway. On avait prévu à peu près 50 policiers municipaux. Il s'est avéré, comme dit M. le Maire, qu'au moment des recrutements, on a eu un certain nombre de candidatures. Au lieu de mettre en place tout doucement la brigade de jour, puis la brigade de nuit, puis le CSU de jour et le CSU de nuit, tout est arrivé en même et tout s'est mis en place en même temps jusqu'à 2 heures du matin. C'est pour cela que vous avez cette augmentation, qui était prévue dans le budget. C'est arrivé plus tôt que prévu.

M. le Maire

Je vous remercie.

D'autres questions ?

Mme Courty

Nous nous félicitons du recrutement des chargés de projet investissement sur des projets importants.

J'avais une question sur l'augmentation de la subvention au CCAS, puisqu'il est dit : « *Un renforcement des activités de terrain pour sensibiliser le public* ». Je sais bien que l'on est sur une délibération budgétaire...

M. de Boutray

Comme vous avez pu le voir, c'est une augmentation de 26 000 € en plus. Il faut savoir que c'est spécifiquement dédié à l'allocation CCAS, qui est une allocation reversée aux seniors en situation de précarité et aux personnes en situation de handicap. L'action terrain qui est faite à la fois par les assistantes sociales du département, les aides à domicile de chez nous et les équipes ici... Beaucoup de personnes vont analyser les situations directement chez les personnes, et c'est de là que remontent un certain nombre de besoins. Naturellement, on va un peu plus dans le dossier de chacune des personnes et on fait une analyse. Globalement, beaucoup de personnes étaient très en deçà du seuil. C'est pour cela que nous avons une légère explosion...

Mme Courty

Ce sont les travailleurs sociaux de terrain qui ont fait remonter les besoins ?

M. de Boutray

Exactement. C'est une action terrain du CCAS.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Plus d'autres questions ? On peut passer au vote ? Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 4. Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Délibération DE-251119-104 Désignation du lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel à La Garenne-Colombes

M. le Maire

Vous savez, puisque nous en avons déjà parlé ici, qu'un concours a été organisé pour désigner le lauréat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel qui va rassembler à la fois un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique, trois salles de cinéma, une petite salle de spectacles qui sera en grande partie dédiée audit conservatoire. Il y a eu un certain nombre de candidats, d'architectes et de groupements. Je crois me souvenir, mais je parle sous le contrôle des membres de la commission ici présents, de 187 dossiers initialement.

M. Hervo

186.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo, pour cette précision.

186 dossiers nous ont été présentés d'équipes qui ont souhaité concourir. Nous en avons sélectionné cinq. Ils ont dû déposer leur copie à la fois avec des esquisses architecturales, des explications fonctionnelles et une évaluation des coûts et des mètres carrés. Les cinq ont été étudiés en commission à laquelle un certain nombre d'élus ici présents, majorité et opposition, participaient. Le projet retenu comme lauréat est le projet de la société Yvan Peytavin.

Je vous demande donc de délibérer ce point, ainsi que de délibérer sur le fait que chaque candidat ayant travaillé à ce dossier va recevoir 45 000 € hors taxes. Pour le lauréat, c'est une avance sur le marché qui sera passé, bien entendu. Les autres, l'Atelier Novembre, Marc Barani Architectes, l'agence d'architecture Nicolas Guillot et Dominique Lyon Architectes, vont recevoir également 45 000 € pour les études qu'ils ont réalisées et qui leur ont permis de déposer un projet.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce sujet, que vous connaissez pour un certain nombre d'entre vous. Avez-vous des remarques ou des questions particulières ?

Mme Courty

Pour illustrer notre vote qui sera contre, dès le départ, nous avons dénoncé le projet qui était décidé de manière unilatérale par la Ville, sans prise en compte des remarques, des objections ou des suggestions de l'opposition, qui était disposée à discuter pour faire évoluer le projet. Nous avons proposé d'y intégrer une maison des associations, de reconsidérer le fait que nous partions sur trois salles de cinéma, ce qui nous semblait démesuré, et que le projet nous semblait ne pas avoir étudié la synergie avec les autres espaces culturels de la ville, qui auraient davantage dû être en complémentarité qu'en création d'un nouveau pôle culturel.

Il y a eu une absence complète de concertation autour du projet, que ce soit en commission sur la durée, depuis plusieurs mois, voire deux ans que l'on parle de ce projet, ni avec les habitants pour assurer la mise en perspective d'un projet qui aurait été davantage axé sur des besoins concrets des habitants en amont pour des usages, avec la proximité de Paris ou de La Défense. Le projet nous semble figé et contraire aux modes de conception actuels qui travaillent davantage « l'évolutivité » des espaces et des lieux.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. le Maire

Merci, Madame.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Campion

Ma remarque viendra de ne pas avoir eu, en Commission Culture, me semble-t-il, de descriptif détaillé pour travailler là-dessus. Ce n'est pas l'objet de la délibération. Nous n'avons pas encore d'avis définitif sur le projet, nous attendons d'avoir les détails. Nous en avons un peu sur la partie cinéma. Sur le conservatoire, j'en ai une idée personnelle, mais nous n'avons pas discuté en commission. En tout cas, je n'ai pas eu cette présentation.

Sur la sélection, notre représentant a voté contre, donc nous voterons contre.

M. le Maire

Merci.

Dire que vous n'étiez pas au courant... Toute La Garenne est au courant. M. Conway a participé à toutes les réunions, il a eu tous les documents. On s'est réuni pendant presque une demi-journée, deux fois. Je veux bien que vous disiez que vous n'avez aucune information, mais cela signifie que M. Conway vous cache des choses. Il faut que vous alliez vous renseigner, Monsieur Campion. M. Conway avait la totalité des documents. C'est facile de dire « on n'est au courant de rien », mais ce n'est pas très honnête.

Madame, je vous rassure, évidemment, le projet a été construit avec les utilisateurs. On a rencontré les utilisateurs très largement : les associations de danse, les associations de musique, de théâtre. On a vu tous ces gens. D'ailleurs, ils nous ont aidés à déterminer les besoins. Il ne faut pas vous faire d'illusion. Personne dans cette salle n'est capable de vous dire la taille d'une salle de danse ou s'il faut que les coulisses de la salle de danse soient situées sur le même plateau ou au-dessus de la salle de danse. J'ai appris beaucoup de choses. Ce sont les utilisateurs qui nous l'ont dit, donc s'il vous plaît, ne dites pas que l'on n'en a pas parlé. C'est faux, mais c'est surtout ridicule. Je comprends que vous soyez contre, c'est un autre sujet avec d'autres motivations.

Pas d'autres remarques ?

Mme Juvin-Marleix

C'était pour rassurer M. Campion. Il me semble impossible à la Commission Culture de délibérer sur un projet dont est saisi un jury de concours. Pour un marché d'appel d'offres, c'est absolument impossible de divulguer des éléments qui ont été reçus par chacun des membres du jury, dont M. Conway. À cet égard, on ne peut pas délibérer avant que le jury ne délibère lui-même. C'est la raison pour laquelle la commission n'a pas pu se réunir sur ce sujet précisément. Ce n'est pas un défaut de transparence, c'est au contraire une volonté de respecter les textes et d'être très clair là-dessus. C'est au jury de décider, et pas à la Commission Culture. Maintenant que le candidat, si toutefois le candidat est retenu à l'issue de ce Conseil municipal, nous pourrions évidemment discuter du projet en Commission Culture.

M. le Maire

Merci.

Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Le problème n'est pas sur le projet lui-même en tant qu'architecte, et vous avez raison de dire que tant qu'il y avait le jury de concours, une confidentialité qui s'imposait. Le propos est sur les besoins. Vous dites que l'on a discuté des besoins. Vous n'en avez pas discuté en Commission Culture, ni en Conseil municipal, ni dans la feue Commission Urbanisme. C'est dans ce sens que nous voterons contre, parce que vous mettez la charrue avant les bœufs.

M. le Maire

Non, vous voterez contre, parce que nous sommes à 3 mois des élections municipales et que vous êtes embêtés qu'un projet ait été choisi. Vous pouvez l'habiller comme vous voulez.

M. Conway

Vous faites un procès d'intention.

M. le Maire

C'est vrai, et je l'assume.

Mme Courty

Une petite nuance. Vous avez dialogué avec les associations sur votre projet, mais vous n'avez pas engagé une discussion partant véritablement des besoins des gens sur des propositions qu'ils auraient pu faire, qui ne sont pas dans le projet, des choses que vous n'aviez pas intégrées dans le projet et qui auraient pu émerger. Vous avez seulement consulté sur un projet donné qui était celui de la Ville, mais pas sur un projet parti de zéro en disant « on veut créer un pôle culturel, de quoi pourrait-on le constituer ? ». Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. le Maire

Madame, si je puis me permettre, c'est aussi un procès d'intention, parce que nous avons fait évoluer le projet. La preuve est qu'il y aura dans le projet, à la demande des utilisateurs... Il ne faut pas dire qu'on ne les a pas vus, ce sont eux qui nous donnent ces idées. On va ouvrir, au sein de ce que l'on appelle le conservatoire, qui est en réalité un bâtiment culturel où il y aura de la musique, des salles hors conservatoire pour que les gens puissent faire librement de la musique et du montage, alors même qu'ils ne sont pas membres du conservatoire. On a donc fait évoluer le projet.

Mme Courty

Vous nous donnez des éléments ici que l'on découvre parce qu'on pose une question en Conseil municipal. Vous nous apportez des éléments parce qu'ils n'ont jamais été partagés.

M. le Maire

Quand vous me dites qu'il n'y a pas eu de discussion avec les Garennois, ce n'est pas exact.

Deuxièmement, il est apparu que le conservatoire de musique veut devenir un conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique. S'est donc posée la question de la salle de spectacle et de sa connexion fonctionnelle avec ledit conservatoire. Vous croirez ce que vous voudrez, mais ce ne sont pas les gens autour de cette table qui ont défini ce qu'était un conservatoire ou ce qui ne l'était pas, et les besoins. Nous sommes arrivés habillés de lin blanc, comme disait l'autre, les mains vides, en disant : « Dites-nous ce dont vous avez besoin ». C'est comme cela que le projet s'est fait.

La Commission Culture aura évidemment connaissance du sujet. Même maintenant, mais vous le savez, Monsieur Conway, ce n'est pas possible, parce qu'on entre en phase de négociation. Cette phase va faire évoluer le projet. C'est la procédure, et vous la connaissez.

Nous dire que nous ne sommes pas transparents... Vous êtes ici deux listes représentées, la liste de M. Conway et celle de M. Duclos. M. Conway était officiellement membre de la commission, donc vous avez tous les documents, et M. Duclos m'avait demandé de venir à titre officieux assister à la réunion, et il a assisté à une des deux réunions où il a fait des commentaires tout à fait intéressants. Votre liste aussi était représentée. Ne nous jouez pas la chose « on n'est au courant de rien », ou alors, c'est que vous avez vraiment un problème de communication entre vous et que vous ne vous parlez pas. Vous étiez au courant de tout. Je veux bien qu'on me reproche tout, mais pas cela. Ce n'est pas vrai.

Monsieur Champion.

M. Champion

Je confirmais ce que disait Mme Juvin-Marleix. Je lui ai déjà posé la question et elle m'a déjà fait cette réponse, donc acte que je n'avais pas la possibilité de l'avoir. Effectivement, M. Conway, respectant la procédure, ne m'a pas donné, hormis juste avant le Conseil municipal, les éléments.

Il me semble que la Commission Culture aurait pu travailler, non pas sur des données confidentielles, mais sur une chose toute bête qui était l'expression des besoins en amont. J'ai le souvenir que l'on en avait discuté il y a au moins deux ans. J'avais posé quelques questions. Au niveau de l'expression des besoins, il me semblait qu'on pouvait le travailler avant. Je n'ai eu aucune information, et cela prouve d'ailleurs que l'on a suivi la loi.

M. le Maire

M. Conway aurait pu vous en parler depuis le 29 octobre. Le jury était le 29 octobre. Le soir du 29 octobre, il aurait pu vous dire « c'est le projet que l'on a retenu », puisqu'il allait passer au Conseil municipal. Ce sont des carabistouilles.

M. Conway

J'ai demandé, pendant un certain nombre de jours et de semaines, à l'administration d'avoir la copie du document support à cette réunion du 29 octobre, que j'ai mis beaucoup de temps à avoir, à tel point que je me demandais s'il n'y avait pas un problème de messagerie. Le document qui m'a été transmis était barré en travers en disant : « confidentiel, en attente ». Vous ne pouvez pas me dire de ne pas respecter ce qui est écrit.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Dagrass.

M. Dagrass

Bonsoir, mes collègues. Bonsoir, Monsieur le Maire.

Je suis très interloqué. On rentre en campagne électorale, les débats deviennent intéressants. J'invite les deux listes d'opposition à aller se balader à La Garenne, parce que c'est bien de voir des grands projets, pour voir la qualité des salles aujourd'hui au Foyer des arts. Etes-

vous allés voir comment on pratique le théâtre et la danse ? Vous prendriez conscience qu'il y a un vrai besoin par l'évolution de la démographie et de la demande. On regarde, sur les six dernières années, l'augmentation des enfants ou des adultes qui souhaitent faire des stages. Intéressez-vous un peu, visitez, soyez sur le terrain. Je pense que ce sera intéressant.

M. Campion

J'y suis trois fois par semaine, je ne vous y vois pas souvent, parce que j'ai des enfants qui en font partie. Vos chiffres sont faux, parce que le responsable du conservatoire nous a expliqué qu'il n'y a pratiquement pas d'augmentation des pratiquants.

M. Dagrás

Depuis la mandature ?

M. Campion

Oui. On a eu une présentation, puisqu'ils sont venus demander une rallonge budgétaire. On a eu les chiffres. Je ne voudrais pas être impoli, mais renseignez-vous avant.

Je tiens à vous signaler que si vous aviez écouté ce que j'ai dit, j'ai dit que nous n'avions pas du tout choisi notre position. Si vous voulez mon avis personnel, je pense que l'on a besoin d'un conservatoire, donc je n'ai jamais rien dit. On n'a pas eu d'expression des besoins, on a eu une étude uniquement sur le cinéma. Sur la salle à l'italienne, je ne suis pas sûr que l'expression des besoins soit vraiment quantifiée, mais pourquoi pas.

Mme Courty

C'est caricaturer nos propos, parce que nous n'avons jamais remis en cause la nécessité d'un conservatoire et de locaux rénovés. On discute d'un projet culturel global dont le conservatoire n'est qu'une des composantes.

M. le Maire

Vous ne mettez pas en cause les besoins, mais vous vous apprêtez à voter contre ?

M. Campion

Si j'ai bien lu la délibération, on vote pour le choix de l'architecte.

M. le Maire

Exactement, et la rémunération des autres. C'est très important.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 30. Je vous remercie.

Si on vote contre le choix de l'architecte, il n'y a pas de projet.

III - Pôle population

Etat-civil

Délibération DE-251119-105

Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Mme Raimbault

Comme chaque année, se passe le recensement en janvier et février 2020. Ainsi, 8 % de logements répartis sur l'ensemble de la commune seront recensés. Ce recrutement est proposé en interne aux agents communaux. Les seuils sont identiques à ceux retenus cette année pour l'année 2020. Il convient donc de créer des postes d'agents recenseurs pour mener à bien ce recensement en début d'année. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci. C'est un marronnier, comme on dit dans le journalisme.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Logement

Délibération DE-251119-106 d'Allocations Familiales

Protocole technique de lutte contre le logement non-décent à intervenir avec la Caisse

M. le Maire

C'est M. Zacaropoulos.

M. Zacaropoulos

Bonsoir, mes chers collègues.

Je vous propose de signer, avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine, un protocole technique de partenariat contre le logement non décent. Vous savez que la lutte contre le logement indigne ou insalubre est une priorité pour la Ville, et nous menons d'ailleurs une politique active en la matière.

Ce partenariat proposé par la CAF nous permettra de nous doter de moyens supplémentaires pour obliger les propriétaires indécents à respecter leurs obligations, que ce soit en matière d'hygiène ou de sécurité. En effet, ce protocole prévoit la possibilité de mise sous séquestre par la CAF, pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois maximum, des aides personnalisées au logement versées aux propriétaires ne respectant pas les mesures de police prescrites par la Ville. Cela a pour objet de diminuer fortement les revenus locatifs de ces derniers, chose qui, actuellement, n'est pas possible dans les mesures de police à disposition du maire en matière d'habitat indigne.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer avec la CAF des Hauts-de-Seine ce protocole technique de lutte contre le logement non décent.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions ?

Mme Courty

Le sujet nous semble important. J'avais des interrogations par rapport à cette disposition très précise de mise sous séquestre des APL. En lisant la délibération et le protocole, j'ai du mal à comprendre la répartition des rôles et qui est puni, le locataire ou le bailleur. C'est le locataire qui reçoit les APL, mais ce n'est malheureusement pas souvent lui qui est responsable de l'état du logement dans lequel il est. Le détail du protocole ne m'apportait pas les éléments de réponse, puisqu'à un moment, on parle de la situation des locataires et des bailleurs, mais dans la délibération, c'est plutôt clair que cela vise le locataire. Or, il me semble que l'on n'agit pas sur le bon responsable.

Par ailleurs, sur le fait d'aborder ce sujet en délibération, il me semble que c'est la première fois qu'on le voit abordé en délibération *via* une disposition qui me semble extrêmement punitive, alors que le sujet nécessiterait peut-être en commission que l'on discute plus largement du plan d'action de la Ville contre le logement indigne, que cela s'intègre également dans l'action de la Ville en termes de rénovation énergétique des bâtiments et de lutte contre la précarité énergétique. Il faut éviter de laisser un habitat se dégrader et d'enclencher une dynamique de destructions et constructions neuves qui me semblent particulièrement délétères et contribuer au renchérissement du foncier alors que, normalement, dans des approches d'économie circulaire, l'objectif est de prolonger la durée de vie du bâti existant.

Je trouve dommage que l'on aborde ce sujet pour la première fois en Conseil municipal *via* cette mesure extrêmement punitive.

M. le Maire

Je vais répondre.

Monsieur Champion, je vous en prie.

M. Champion

Je trouvais que c'était une bonne mesure. Je pense, mais je ne veux pas anticiper la réponse, que ce sont les APL qui sont directement prélevées directement par les propriétaires. Les attaquer au porte-monnaie me semble une solution efficace. Cependant, on aurait pu en discuter avant. Je ne mets pas en cause cette partie, mais je trouve qu'en soi, la mesure est plutôt bonne et que ces logements insalubres sont scandaleux.

À combien estimez-vous les logements à La Garenne susceptibles de faire l'objet de cette convention ?

M. le Maire

Sur les APL, vous avez raison, Monsieur Champion. On s'attaque aux APL qui sont versées directement aux propriétaires. Il ne faut pas se faire d'illusion, ce sont des voyous, et la seule manière de les faire évoluer est le portefeuille.

Vous êtes un peu injuste, Madame, quand vous dites que c'est la première fois que l'on en parle, parce que je crois me souvenir que vous avez voté ici un PLH, plan local de l'habitat, dans lequel il y avait un grand chapitre sur la lutte contre l'habitat indigne. Je vous suggère de relire ce que nous avons voté ensemble. Il y avait des éléments très clairs sur les éléments de PLH.

Pour vous répondre, Monsieur Champion, je crois que, dans le PLH, il y avait une évaluation du nombre d'immeubles cibles, parmi lesquels j'ai un chiffre que je n'ose pas vous dire ; je l'ai en tête, mais il est peut-être faux. Nous avons fait une étude, il y a 7 ou 8 ans, d'une douzaine d'immeubles qui auraient pu être l'objet d'une action urgente. Je parle d'action urgente, mais j'imagine que c'est probablement beaucoup plus.

Prenez l'exemple de l'immeuble qui va se construire au-dessus du restaurant place de Belgique. C'était Maître Kanter il y a un certain nombre d'années. L'immeuble qui va être construit va s'organiser de telle manière que l'opération va cofinancer l'acquisition et la rénovation de l'immeuble situé deux numéros auparavant. C'est typiquement de l'habitat insalubre. Vous vous souvenez du cas de la place de la Gare des Vallées. La Ville avait acquis un immeuble, et nous l'avions revendu pour le rénover. C'est Hauts-de-Seine Habitat qui s'y était intéressé. Dire que l'on n'agit pas est un peu court et inexact, mais on est proche des élections, donc je comprends.

Madame, je crois d'ailleurs me souvenir que, lors de l'acquisition du 4 place de la Gare des Vallées, mais il faudra vérifier, vous vous étiez abstenue. On vérifiera. Je ne suis pas certain que vous ayez soutenu cette acquisition/rénovation qui, pourtant...

Mme Courty

C'était par rapport à la situation des occupants. On n'avait aucune garantie sur l'évacuation des locataires actuels. Il y avait des squatteurs et vous aviez un discours particulièrement dur par rapport aux gens qui occupaient... Il me semble que c'était sur ce point.

M. le Maire

Sur cet immeuble, il n'y avait pas de locataires, mais que des squatteurs. Quand vous avez des squatteurs qui, en plus, squattent un immeuble dont on veut faire un immeuble social, il n'y a pas un discours gentil et un discours dur. La seule manière de faire est de vider l'immeuble de ses occupants pour en faire des logements sociaux, et c'est ce que nous avons fait.

Mme Courty

Quand ces squatteurs sont des familles et qu'il y a des enfants en jeu...

M. le Maire

C'était le cas ? Bien sûr que non.

Mme Courty

À l'époque, je suis sûre d'avoir vu des poussettes.

M. le Maire

Vous avez pu avoir les visions que vous voulez. On ne met pas des enfants dans la rue, cela ne se passe pas comme cela. J'y suis allé, je suis entré dans l'immeuble, et je suis même allé le lendemain dans un immeuble voisin rue Gustave Rey, où deux des squatteurs s'étaient réinstallés au rez-de-chaussée de l'appartement d'une vieille dame hospitalisée. Quand je suis rentré dans l'appartement, ils étaient en train de démonter le lit. Quand je leur ai demandé « vous êtes chez vous ? », ils m'ont dit oui. Je suis intervenu moi-même physiquement, donc je connais cette affaire par cœur. Ne me dites pas qu'il y avait des enfants, ce n'est pas vrai. Cela peut faire pleurer dans les chaumières, mais ce n'est pas vrai.

On fait tous des erreurs de vote. Vous avez fait l'erreur de ne pas soutenir la rénovation de cet immeuble en logement social qui, je vous l'accorde, met beaucoup trop de temps. Vous savez pourquoi ? Une fois que l'on a acheté la chose et que l'on a passé une convention avec l'office HLM, le Préfet n'a pas jugé bon de procéder à l'expulsion des squatteurs. On a perdu un an et demi avec cette plaisanterie, alors qu'on avait un jugement en bonne et due forme. L'État vient nous expliquer qu'on n'a pas suffisamment de logements sociaux, mais quand on achète un immeuble, ils ne sont pas fichés de mettre dehors les squatteurs. De temps en temps, la moutarde nous monte au nez malgré notre flegme légendaire.

On passe au vote. Merci, Monsieur Zacaropoulos.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, bravo !

IV - Pôle Ressources, Administration Générale

Délibération DE-251119-107 Convention de mutualisation du Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO) entre la commune et le CCAS de La Garenne-Colombes

M. le Maire

La parole est à M. de Boutray.

M. de Boutray

Il s'agit de la mise en place des nouvelles normes RGPD en mai 2018. Le CCAS avait, à l'époque, contracté avec une société qui nous a aidés à la bonne application de toutes les particularités de la loi et pour nous doter d'un délégué à la protection des données externes. Cela a bien fonctionné. On se propose de mutualiser avec le prestataire qui est actuellement en mission pour la Ville. L'objectif est d'abandonner le prestataire actuel, de signer une convention entre la Ville de La Garenne-Colombes et le CCAS de La Garenne-Colombes pour bénéficier des services, notamment du délégué à la protection des données externes. C'est un avantage financier, une mutualisation des dépenses et c'est beaucoup plus pratique, puisque l'on pourra tout gérer dans le même bâtiment.

Nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer cette convention entre la Ville et le CCAS.

M. le Maire

Merci, Monsieur de Boutray.

Y a-t-il des remarques ? Acte de gestion important qui n'appelle pas de commentaire. Merci.

On vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

V - Pôle enfance, jeunesse, sports

Délibération DE-251119-108 Tarifs d'accès à la patinoire temporaire

M. Dubois

Bonsoir, chers collègues.

Comme chaque année, il s'agit de fixer les tarifs de la patinoire éphémère qui s'installe à côté de la piscine municipale. Ce sont les mêmes tarifs que l'année dernière. On vous propose de valider ces tarifs pour 2019.

M. le Maire

Merci beaucoup. C'est le correctif que j'ai annoncé en début de séance.

Des remarques ?

M. Champion

Je remercie M. Dubois pour le correctif.

M. le Maire

Vous êtes un champion de moins de 20 ans ?

M. Champion

Non, mais j'ai des enfants. C'est de la même manière pour le concours de dictée. On doit avoir les deux.

M. le Maire

La patinoire sera installée, comme l'année dernière, sur le même site à côté de la piscine, puisqu'il n'y a pas encore la place de l'accueillir sur la place de la Liberté. L'année prochaine, nous vous proposerons de la remettre au centre de la commune.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez, Madame ?

Mme Courty

Comme chaque année, je suis partagée sur le fait qu'on gratifie les enfants qui ont eu une médaille. C'est bien sur le principe, mais les petits copains qui n'ont pas eu la médaille ou qui ne pourraient pas pratiquer une activité sportive... Les gamins ne se déplacent pas seuls. Je trouve que cela crée un contexte de compétition qui ne me semble pas favorable et correspondre à l'esprit des fêtes. Chaque année, on a appelé à la gratuité pour tous les enfants en dessous d'un certain âge, et on reste sur cette position. D'un point de vue pratique, le gamin vient avec sa médaille ? Moi aussi, j'ai un enfant concerné.

M. Dubois

Le service des sports envoie un mail à toutes les associations sportives de La Garenne en demandant de communiquer les médaillés de leur section et on leur fait une carte de gratuité pour la saison. Il y en a à peine une quinzaine sur les 7 500 personnes qui fréquentent la patinoire.

M. de Boutray

Tous les ans, et le prochain conseil d'administration du CCAS va se réunir dans une dizaine de jours, nous achetons un certain nombre de places qui seront redonnées à toutes les personnes en situation de précarité. On va prendre un certain nombre de dossiers sur lesquels on va inviter les jeunes à venir chercher leur place. On va également proposer la gratuité pour tous les enfants des allocataires du RSA. Vous voyez que, globalement, on arrive à aider beaucoup de personnes.

Mme Courty

Chaque année, on ne va pas se répéter, mais le fait d'aller chercher les tickets, on a toujours dit que c'était une démarche qui nous semblait stigmatisante pour les familles, d'autant plus que la Ville a les moyens, à cette période... Offrir la gratuité à tous les enfants de moins de 14 ou 16 ans nous semblait ne pas être une mesure outrancière.

M. de Boutray

On vous a écoutés l'année dernière, on a vu cet aspect bloquant de venir de venir chercher les billets. Nous envoyons tous les billets à l'accueil du RSA, donc il n'y a plus la démarche de venir ici. Nous avons sélectionné une tranche de la population à qui l'on envoie directement les billets. On en a quand même ici à disposition pour ceux qui le souhaitent.

M. le Maire

Cela devrait vous rassurer, Madame. Donner un billet gratuit de patinoire aux enfants qui ont une médaille, c'est bien.

M. Conway

Je suis très content de découvrir cette amélioration qui va dans le bon sens par rapport aux discussions des années précédentes. Je vous félicite pour cette démarche.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway. Nous sommes très sensibles à votre félicitation.

Mme Courty

Très sensibles au fait que vous nous écoutiez également.

M. le Maire

Je vous écoute toujours avec un grand plaisir, je le dis réellement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Délibération DE-25119-109 Autorisation de dépôt du dossier « Appel à projets handicap » dans le cadre du fonds « publics et territoires » proposé par la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine

Mme Fommarty

Bonsoir à tous.

Je voulais vous demander d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier « appel à projets handicap » dans le cadre du fonds public des territoires proposé par la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine.

C'est un dossier qui existe depuis 2015 et qu'il faut renouveler tous les ans. On dépose un dossier d'appel à projets « handicap » dans la mesure où l'on accueille, de façon effective et régulière, des enfants en situation de handicap, ce que la Ville fait depuis 2010 dans tous nos centres de loisirs scolaires et dans les activités extrascolaires. Ces appels à projet ont amené à former les équipes, créer des temps de concertation et d'échange avec les parents, mettre au point un livret d'accueil, répondre aux besoins spécifiques des familles, etc. Cette année encore, nous souhaitons déposer cet appel à projets afin de retirer une subvention par la Caisse d'allocations familiales.

Je vous demande donc d'autoriser M. le Maire à déposer cet appel à projets.

M. le Maire

Avez-vous des questions ? Pas de question.

Ma chère Anne, merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Bravo, c'est adopté.

VI - Pôle Urbanisme - Prospective territoriale

Délibération DE-251119-110 Régularisation de l'acquisition du lot 9 (Cave) relevant de la copropriété sise 2 rue des Bleuets, cadastrée section B numéro 133, appartenant à Monsieur et Madame Vistoli

Délibération DE-251119-111 Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 2 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes, parcelle cadastrée B 133

M. Hervo

Mes chers collègues, nous allons commencer, si vous le permettez, par un gag. L'immeuble du 2 rue des Bleuets est réputé être propriété de la Ville depuis plus de 10 ans maintenant. Nous l'avons démolie il y a quelques années. Au moment de le revendre dans le cadre de l'opération de la ZAC des Champs-Philippe, nous avons découvert qu'une cave n'avait pas été acquise dans les années 80-90, donc nous n'étions pas totalement propriétaires du bien. Dieu merci, nous avons pu retrouver les ayants droit et, moyennant la somme de 3 000 €, ils ont accepté de nous vendre cette cave dont ils n'avaient plus du tout conscience d'être propriétaires.

Je vous demande donc d'approuver cette cession d'une cave dématérialisée pour régulariser la situation. Dans la foulée, la délibération qui suit est d'approuver l'acte qui annule la copropriété au sein de cet immeuble de façon à ce que ce soit le terrain qui puisse être vendu et non pas des lots de copropriété.

M. le Maire

Sur la première délibération et la deuxième, avez-vous des remarques ?

M. Conway

L'acte annulant la copropriété est une annulation d'annulation précédente faite à tort ?

M. Hervo

Elle n'avait pas été faite, Dieu merci. On ne les collectionne pas toutes.

M. le Maire

L'acquisition de la cave, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

L'annulation de la copropriété, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Délibération DE-251119-112 Acquisition des lots 1, 4 et 5 (garage, appartement, débarras) relevant de la copropriété sise 21 rue Pasteur, cadastrée section D numéro 98, appartenant à Madame Berthonnet Prigent

Délibération DE-251119-113 Acte constatant l'annulation de la copropriété sise 21 rue Pasteur à La Garenne-Colombes, parcelle cadastrée D 98

M. Hervo

Second sujet plus sérieux. Dans le cadre des acquisitions d'opportunité, au 21 de la rue Pasteur, un dernier appartement était propriété et occupé par Mme Prigent, qui nous a proposé il y a quelque mois de nous vendre son bien. Après avis des Domaines, nous lui avons proposé, et elle a accepté, de nous le céder pour la somme de 150 400 €. On me dit qu'elle n'y habitait plus, mais elle en était propriétaire.

Je vous propose l'acquisition de ce bien qui nous rend propriétaires de l'intégralité des appartements de cette copropriété, pour laquelle nous vous proposons d'annuler cette copropriété afin d'en permettre la rétrocession en son temps dans des conditions plus faciles. Ce sont deux délibérations.

M. le Maire

Pas de remarque ?

M. Conway

Il me semble que les propriétaires non occupants mais qui avaient un locataire... La Ville a favorisé le relogement de ce locataire. Il me semble que, d'après le mail reçu dans le dossier... Je trouve que c'est une démarche gagnant-gagnant pour tout le monde.

M. Hervo

Je n'avais plus en tête que l'on avait fait cela, mais nous le pratiquons régulièrement. On ne met jamais personne dehors.

M. le Maire

On vote sur la 112.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

La 113, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Monsieur Hervo, vous avez toujours la parole pour le 114.

Délibération DE-251119-114 Acquisition des lots 57 et 9 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant aux Consorts Nurit

M. Hervo

On poursuit dans le cadre de ces acquisitions d'opportunité, l'immeuble maintenant célèbre du 33 boulevard National, pour lequel nous pratiquons des acquisitions assez régulières depuis plus de 10 ans, si ce n'est 15. Nous avons eu l'occasion d'acquérir un appartement appartenant à la famille Nurit, pour un montant de 209 560 €. Je vous propose d'approuver cette acquisition. Nous n'allons pas annuler la copropriété, puisque nous ne sommes pas propriétaires de la totalité de l'immeuble.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? (Non.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Délibération DE-251119-115 Acquisition des lots 48 et 18 (appartement et cave) relevant de la copropriété sise 33 bd National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Monsieur Fiévé

M. Hervo

Toujours au 33 boulevard National, c'est une acquisition d'un appartement appartenant à M. Fiévé, avec lequel nous avons trouvé un accord pour acquérir son appartement pour le montant de 202 000 €. Cette acquisition poursuit l'acquisition du 33 National. Il me semble qu'il n'y a plus comme propriétaire que la Ville et plusieurs lots appartenant à Mme Isade*, qui nous vend régulièrement des appartements.

Je vous propose d'acquérir cet appartement supplémentaire appartenant à M. Fiévé.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Des remarques ? (Non.)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Délibération DE-251119-116 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 83 rue Médéric - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-117 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 23 rue Pasteur - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-118 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 3 rue Yves Le Caignard - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-119 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 5 bis rue du Transvaal - SEM La Garenne-Colombes

Délibération DE-251119-120 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création d'un logement locatif social, 35 rue de l'Aigle - SEM La Garenne-Colombes

M. le Maire

Nous passons à une série de 5 délibérations qui ont pour objet que la Ville puisse garantir l'emprunt fait par la société d'économie mixte de La Garenne, qui a acquis 5 logements dans 5 immeubles différents. Ces 5 logements ont pour objet de devenir des logements sociaux. Pour financer l'acquisition ou la rénovation desdits logements, la SEM de La Garenne-Colombes doit procéder à un emprunt. Je vous propose que la Ville garantisse cet emprunt pour permettre la création de ces 5 logements sociaux dans 5 endroits différents.

J'attire l'attention des membres du Conseil municipal qui sont membres du conseil d'administration de la société d'économie mixte sur le fait qu'ils ne doivent pas participer au débat et au vote. C'est pour cela que M. Zacaropoulos ne rapporte pas ces dossiers, parce qu'il est administrateur. Sinon, il les aurait rapportés, puisqu'il s'agit d'une question de logements.

Le premier dossier est le 83 rue Médéric. Il s'agit d'un appartement. À l'issue de cette opération, la SEM sera propriétaire de 3 logements pour un immeuble de 20 logements. Avez-vous des questions ou remarques ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

Le deuxième, il s'agit d'un appartement situé au 23 de la rue Pasteur. Il s'agit d'un appartement acquis par la SEM. L'acquisition a coûté 60 000 €. Il y aura 29 000 € de travaux et 6 000 € d'honoraires et de frais. Le montant appelé en garantie est de 85 590 €. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie.

La SEM de La Garenne-Colombes a acquis un appartement au 3 rue Yves Le Caignard. Il s'agit d'un logement. La SEM nous demande de garantir un prêt de 9 000 € correspondant essentiellement au coût des travaux de 12 000 € et des honoraires à 5 000 €. Sur les fonds propres, elle finance 8 683 €.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

La SEM de La Garenne-Colombes acquiert un lot de copropriété dans l'immeuble situé au 5 bis de la rue du Transvaal. Il s'agit d'un logement dans lequel 11 880 € de travaux vont être faits, avec des honoraires de 5 863 €. L'apport de fonds propres est de 12 744 €. Nous garantissons un emprunt de 5 000 € auprès de la SEM pour que ce logement devienne un logement social.

Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie d'avoir ainsi aidé à la création de ces 5 logements sociaux.

J'en ai encore un. Au 35 rue de l'Aigle, il y a un logement. Le coût des travaux est de 15 344 €, avec des honoraires et frais de 5 626 €. La SEM produit 9 971 € de fonds propres et fait un emprunt de 11 000 € que je vous propose de garantir. Y a-t-il des questions ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Délibération DE-251119-121 Garantie d'emprunt relative à l'acquisition d'un lot de copropriété en vue de la création de trente-cinq logements locatifs sociaux, 13/17 rue Yves Le Caignard - SA d'HLM TOIT ET JOIE

M. le Maire

Je repasse la parole à M. Zacaropoulos qui va vous proposer de garantir un prêt autrement plus important, mais qui n'est pas contracté par la SEM, puisque sinon, il ne pourrait pas prendre la parole.

M. Zacaropoulos

Je vous propose de garantir l'emprunt du bailleur Toit et Joie qui construit une résidence sociale aux 13-17 rue Yves Le Caignard, qui comprend une pension de famille de 27 logements en PLAI et un centre d'hébergement d'urgence de 8 logements. Toit et Joie a obtenu un accord de principe de la Caisse des dépôts et des consignations pour l'octroi de quatre prêts pour un montant total de 3,61 M€ et demande à la Ville de lui accorder cette garantie d'emprunt pour ce montant. En contrepartie, la Ville pourra bénéficier d'un droit de réservation de 7 logements sociaux dans cette résidence.

M. le Maire

Merci.

Je rappelle qui s'agit d'une pension de famille et d'un centre d'hébergement d'urgence, 27 logements d'un côté et 8 de l'autre. Le public sera celui qui est géré par l'association, mais essentiellement des femmes victimes de violences. Cela nous fait 27 et 8 logements, cela va être une structure importante, qui devrait être livrée bientôt, fin mars si tout va bien, s'il ne neige pas et s'il ne pleut pas trop.

M. Hervo

C'était décembre, si cela allait bien.

M. le Maire

Ce sera mars.

Y a-t-il des remarques ? *(Non.)*

Je proposerai au Conseil municipal d'aller le visiter une fois qu'il sera terminé. Nous avons organisé une visite du chantier il y a quelques mois. Certains d'entre vous étaient venus le visiter. Le projet est vraiment très beau.

Pas de remarque ? *(Non.)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Ce sera la deuxième structure estampillée « défense des femmes victimes de violences » à La Garenne-Colombes, comme vous le savez.

Délibération DE-251119-122 Approbation du protocole de transfert de la ZAC des Champs-Philippe et des conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers communaux

M. le Maire

Je vais passer la parole à M. Hervo sur un dossier important et complexe. C'est l'approbation du protocole de transfert de la ZAC des Champs-Philippe, puisque vous savez que la compétence de l'aménagement est désormais dans la main des territoires.

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

M. Hervo

Merci.

C'est la suite d'un processus dont nous avons déjà parlé lors du dernier Conseil municipal, où nous avons voté la mise à disposition d'un certain nombre de terrains à l'EPT POLD dans le cadre de sa compétence aménagement. Il s'agit maintenant de lui transférer, en bonne et due forme, la propriété des terrains cessibles. Ce sont ceux destinés à être revendus à des opérateurs publics ou privés à des fins commerciales ou à des fins de logement social, et qui constituent les recettes de la ZAC.

Tout ceci est une opération financièrement et juridiquement très compliquée, dont la complication n'apporte strictement rien en matière d'opérationnalité de la ZAC. Bien au contraire, cela complique les choses, mais c'est ainsi, ce n'est plus nous qui sommes aménageurs. Cette cession de l'ensemble de ces terrains, qui sont propriété de la Ville évidemment... Ceux qui restent à acquérir sont directement acquis par l'EPT POLD dorénavant. Les terrains acquis par la Ville ou propriété de la Ville et destinés à être recédés sont maintenant transférés à l'EPT POLD, dans le cadre de ce qui s'appelle un transfert universel de patrimoine. Si vous voulez en savoir beaucoup plus, je vais passer la parole à M. Boulard, parce que c'est très compliqué.

C'est un transfert qui n'est ni gratuit ni gracieux. C'est un transfert qui s'établit aujourd'hui au montant estimé de ces terrains et qui représente la somme d'un peu plus de 18 M€, dont le POLD s'acquittera de deux façons : une première part de 10 M€ par reprise pure et simple de l'emprunt contracté par la Ville pour la réalisation de la ZAC des Champs-Philippe et, pour le solde, un peu plus de 8 M€ par un mécanisme de paiement à mesure des cessions de ces terrains. C'est un peu compliqué.

Tout ceci fait l'objet d'un protocole assorti de nombreuses pièces annexes. Si certains ont eu le courage de lire tout cela, on peut essayer de répondre à des questions. Nous ne faisons que ce à quoi la loi nous oblige, c'est-à-dire transférer les terrains dont nous sommes propriétaires à Paris-Ouest La Défense. Ceci ne préjuge pas du tout du mode de poursuite de la gestion de la ZAC qui, pour l'instant, est encore régie par une convention de gestion temporaire renvoyant la gestion de la ZAC à la Ville de La Garenne-Colombes. Ce processus devrait être pérennisé de façon plus formelle et plus définitive mais, *a priori*, nous en reparlerons lors de notre Conseil municipal de décembre.

Voilà ce qu'on peut dire, ou l'on peut y passer la nuit.

M. le Maire

Merci pour cette version courte.

Y a-t-il des observations ?

Il s'agit d'une des traductions de la mise en place de cette grande usine à gaz qu'est la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, tout cela pour un bénéfice égal à zéro par rapport à ce que nous faisons avant. L'important est que l'opération de la d'aménagement se fasse à La Garenne-Colombes.

M. Hervo

Cela a eu un sous-produit tout à fait intéressant, puisque cela donne beaucoup de travail à nos représentants de l'urbanisme qui ne font que cela, qui sont débordés, et que je remercie ici publiquement pour le travail accompli pour un résultat nul.

M. le Maire

C'est un grand résultat. On avait compris, Jean-Pierre, mais il y avait une petite ambiguïté sur la qualification du nul.

Y a-t-il des remarques ?

M. Conway

La remarque justifiera notre abstention. C'est très complexe. Un point nous chagrine un peu, à savoir qu'un éventuel financement complémentaire est prévu si besoin, à charge de la commune, l'inverse étant vrai aussi, sur quelque chose qui est fabriqué par un tiers. C'est quelque chose qui m'empêche de me prononcer plus avant sur ce projet.

M. Hervo

Monsieur Conway, il n'y a rien de plus ni de moins que dans le mécanisme d'une ZAC traditionnelle. La collectivité qui porte la ZAC, porte son résultat, qu'il soit positif ou négatif. Cela ne change donc rien. Simplement, nous avons, à travers ce protocole, fait en sorte que ce résultat revienne à la Ville, dans la mesure où nous n'avons pas d'inquiétude sur le signe positif du résultat de l'opération. La crainte que nous avions était que POLD se garde les bénéfices escomptés de clôture de l'opération. C'est dans ce sens que nous avons défendu et mis en place cette clause. Évidemment, par bon équilibre de droit et de bon sens, si le résultat était négatif, mais c'est une hypothèse – on peut jouer à se faire peur, mais c'est tout à fait inimaginable –, c'est nous qui prendrions le déficit. C'est pour être certain de récolter le bénéfice que nous avons mis en place cette clause.

M. le Maire

D'ailleurs, sur un programme que vous connaissez qui est celui défini par la collectivité.

M. Hervo

M. le Maire a raison de rappeler, et c'est rappelé dans l'exposé des motifs, que la modification du programme de la ZAC ou des orientations stratégiques liées à cette opération ne peut pas se faire par POLD sans l'accord de la Ville. POLD s'est engagé à ne pas remettre en cause et à rebattre les cartes totalement sur le programme de l'opération.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2.

M. Hervo

En dépit de mes explications.

M. le Maire

À cause de tes explications.

(Rires.)

Pardon, je plaisante.

Qui est pour ? 31. Merci beaucoup.

VII - Divers

Décisions

- N° 2019-387 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Lycée d'Enseignement Professionnel « Ecole du service à la personne »
- N° 2019-388 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de locaux municipaux en faveur du Comité d'Entreprise de la société Technip
- N° 2019-389 Contrat avec Isa'Music relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 6 octobre 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-390 Contrat avec la SARL Nouvelle Scène relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 20 septembre 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-391 Marché subséquent n° 5 pour la fourniture et la livraison de plantes annuelles, bisannuelles, chrysanthèmes, vivaces, graminées et dahlias de l'accord-cadre n° AOO/2017/02 relatif à la fourniture et à la livraison de végétaux et de tapis de fleurs
- N° 2019-392 Convention relative à la mise à disposition de la piscine municipale, à titre gracieux, en faveur des élèves du collège Les Champs-Philippe
- N° 2019-393 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur du Service des Technologies de l'Information de la Brigade Territoriale d'Intervention des Hauts-de-Seine
- N° 2019-394 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois Escalade
- N° 2019-395 Convention triennale relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Olympic Garennois Bridge
- N° 2019-396 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois Boxe
- N° 2019-397 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Fitness Garennois
- N° 2019-398 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois V.T.T
- N° 2019-399 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois Twirling Bâton
- N° 2019-400 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Sou Capoeira
- N° 2019-401 Marché subséquent n° 8 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux tous corps d'état pour la mise en conformité des installations électriques et l'amélioration de l'éclairage intérieur de l'église Saint-Urbain – compléments
- N° 2019-402 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, délégation Première Couronne Ile-de-France (CNFPT)
- N° 2019-403 Contrat avec la SAS F2F Music Artistes en scène relatif à la programmation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 25 février 2020 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-404 Contrat avec Echoes of Swing relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le samedi 12 octobre 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-405 Contrat avec Monsieur Constantin Kaïteris relatif à la programmation d'ateliers d'Oulipo prévus les mardis 1er, 8 et 15 octobre et à la programmation d'ateliers de début de roman prévus les mardis 5, 12 et 19 novembre 2019 à la médiathèque municipale
- N° 2019-406 Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, à titre gracieux, en faveur de l'association Plurimed 92

- N° 2019-407 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois trampoline
- N° 2019-408 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la Ville de Puteaux
- N° 2019-409 Convention triennale relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Olympic Garennois gymnastique
- N° 2019-410 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la Ville de Levallois
- N° 2019-411 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Trois Chapeaux et un Lapin
- N° 2019-412 Contrat avec la Compagnie Pois de Senteur relatif au spectacle de fin d'année prévu le 17 décembre 2019 à l'école maternelle Sagot Voltaire
- N° 2019-413 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de Copropriétés Real 31
- N° 2019-414 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Vincent Gouin
- N° 2019-415 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la ville de Neuilly
- N° 2019-416 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du stand de tir en faveur de la ville de Rueil-Malmaison
- N° 2019-417 Contrat avec Le Sudden Théâtre - Théâtre des Béliers parisiens relatif à la programmation d'une pièce de théâtre prévue le vendredi 20 décembre 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-418 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Maria Dias
- N° 2019-419 Convention d'intervention du CAUE 92 relative à l'étude urbaine de la Rive Ouest du Boulevard National sur le secteur « PSA-RATP-CHARLEBOURG »
- N° 2019-420 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Marins, Militaires et Anciens Combattants (AMMAC)
- N° 2019-421 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de l'auditorium de la médiathèque en faveur de l'association Le Théâtre aux Etoiles
- N° 2019-422 Contrat avec C-La Compagnie relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 3 décembre 2019 au multi-accueil Monique Mangeard
- N° 2019-423 Annule et remplace la décision n° 2019/376 en date du 2 août 2019 correspondant au contrat n° 2019-026 relatif à l'entretien et la maintenance de courts de tennis couverts et de courts de tennis extérieurs
- N° 2019-424 Contrat n° 201900027 d'hébergement du progiciel Oxalis
- N° 2019-425 Contrat avec la Compagnie Pois de Senteur relatif au spectacle de fin d'année prévu le 17 décembre 2019 à l'école maternelle René Guest
- N° 2019-426 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Vincent Declety
- N° 2019-427 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Clément Gomet
- N° 2019-428 Marché à procédure adaptée n° 2019-072 relatif à l'aménagement de l'avenue Colombier Bernard à La Garenne-Colombes
- N° 2019-429 Contrat avec la Cie théâtre de la Lune relatif à la programmation d'un spectacle musical pour enfants prévu le mercredi 16 octobre 2019 dans le cadre des accueils de loisirs
- N° 2019-430 Contrat avec la Cie Théâtre de la Lune relatif à la programmation d'un spectacle musical pour enfants prévu le mardi 22 octobre 2019 dans le cadre des accueils de loisirs
- N° 2019-431 Contrat de maintenance 2019-2020 proposé par la société Ipsilan Networks pour le système de téléphone sur IP Mitel
- N° 2019-432 Contrat avec la compagnie de l'Essaim relatif à la programmation d'un concert prévu le vendredi 6 décembre 2019 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N° 2019-433 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne en faveur de la Paroisse Saint-Urbain

- N° 2019-434 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association sportive du Collège « Les Vallées »
- N° 2019-435 Avenant n° 1 au contrat (n° 201500143) de maintenance du logiciel « Le livre foncier – Oxalis » de la société Operis - migration vers une solution en ligne du logiciel
- N° 2019-436 Attribution de la concession funéraire n° 18799
- N° 2019-437 Attribution de la concession funéraire n° 18800
- N° 2019-438 Contrat avec la Compagnie Midi 2 relatif aux représentations du spectacle de fin d'année prévues les 3 et 5 décembre 2019 à l'école maternelle André Marsault
- N° 2019-439 Marché à procédure adaptée n° 2019/012 relatif au ravalement de façades des groupes scolaires Renan et Voltaire à La Garenne-Colombes
- N° 2019-440 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Nathalie Faucher
- N° 2019-441 Attribution de la concession funéraire n° 18937
- N° 2019-442 Contrat avec l'association de Rome à Sydney relatif à l'organisation de conférences dans le cadre du projet Cinécole saison 2019-2020 prévues à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-443 Convention relative à la mise à disposition à titre onéreux, de la maison des clubs en faveur du syndic de copropriété GIM
- N° 2019-444 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Joséphine Mongbo
- N° 2019-445 Contrat avec l'association Inflorescence relatif à la programmation d'un concert de musique classique prévu le samedi 30 novembre 2019 à l'auditorium de la médiathèque municipale
- N° 2019-446 Convention relative à la mise à disposition du domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur de l'Olympic Garennois Natation
- N° 2019-447 Marché à procédure adaptée n° 2019/071 relatif à la fourniture, l'achat, la création et la pose de décors et de décorations lumineuses pour les fêtes de Noël
- N° 2019-448 Marché à procédure adaptée n° 2016-012 relatif à la location, la gestion et l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes
- N° 2019-449 Prémption d'un bien sis 14 rue Voltaire, section K numéro 100 - Déclaration d'intention d'aliéner 2019/481 réceptionnée en mairie le 17/07/2019
- N° 2019-450 Décision modificative à la décision n° 2019/439 en date du 11 octobre 2019 concernant le marché à procédure adaptée n° 2019/012 relatif au ravalement de façades des groupes scolaires Renan et Voltaire à La Garenne-Colombes
- N° 2019-451 Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Sylvain Barbudo
- N° 2019-452 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Hugues Rakotondrazanany
- N° 2019-453 Prémption d'un bien sis 10 rue Gindre, section O numéro 175 - Déclaration d'intention d'aliéner 2019/495 réceptionnée en mairie le 24/07/2019
- N° 2019-454 Avenant n° 1 relatif au marché n° 2018-045 d'aménagement de l'avenue Foch à La Garenne-Colombes - Lot 3 : espaces verts
- N° 2019-455 Contrat avec le Théâtre du 14 juillet relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 17 décembre 2019 à la crèche Jean Bonal
- N° 2019-456 Contrat avec la Compagnie Zébuline relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 11 décembre 2019 à la crèche Sartoris
- N° 2019-457 Contrat avec le Théâtre du 14 juillet relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mardi 10 décembre 2019 à la crèche Bonnin
- N° 2019-458 Contrat avec l'Association Venez danser relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 15 décembre 2019 au Théâtre de La Garenne
- N° 2019-459 Attribution de la concession funéraire n° 18928
- N° 2019-460 Attribution de la concession funéraire n° 18929

- N° 2019-461 Attribution de la concession funéraire n° 18930
- N° 2019-462 Attribution de la concession funéraire n° 18931
- N° 2019-463 Attribution de la concession funéraire n° 18932
- N° 2019-464 Attribution de la concession funéraire n° 18933
- N° 2019-465 Attribution de la concession funéraire n° 18934
- N° 2019-466 Attribution de la concession funéraire n° 18935
- N° 2019-467 Attribution de la concession funéraire n° 18936
- N° 2019-468 Attribution de la concession funéraire n° 18938
- N° 2019-469 Attribution de la concession funéraire n° 18939
- N° 2019-470 Attribution de la concession funéraire n° 18940
- N° 2019-471 Attribution de la concession funéraire n° 18941
- N° 2019-472 Marché à procédure adaptée n° 2019/021 relatif à la localisation des fontaines à eau
- N° 2019-473 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Monsieur Mohammed Reda Mikou
- N° 2019-474 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat de Copropriété La Domaniale
- N° 2019-475 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur du Cabinet Jourdan

M. le Maire

Vous avez reçu la liste. Avez-vous des questions ?

Je vous en prie, Madame. Si vous pouviez me donner le numéro de la délibération, cela m'aiderait.

Mme Courty

C'est la 419 concernant la convention d'intervention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Hauts-de-Seine, pour l'étude urbaine de la rive Ouest du boulevard National.

On trouvait la démarche plutôt intéressante. Puisqu'on la découvre au hasard d'une décision, c'était la possibilité d'en savoir plus sur le cadre et la mission, mais surtout d'être associés et être régulièrement tenus informés sur ce projet urbain d'envergure.

M. le Maire

Vous avez raison.

De quoi s'agit-il ? Il y a un alignement inscrit au PLU sur le boulevard National côté ex-PSA. La question était de savoir s'il fallait ou non maintenir cet alignement, en sachant que le maintien de l'alignement impacterait de manière considérable la constructibilité des terrains sur le terrain RATP, ainsi que sur l'ex-terrain PSA, mais aussi la surface du parc. Plus vous reculez, plus le parc qui sera derrière et que nous souhaiterions construire, sera petit.

Il fallait mettre en balance cette affaire avec la réalité d'un besoin de l'élargissement du trottoir par rapport au trottoir actuel. Le CAUE a travaillé sur différentes esquisses pour essayer de comprendre quels étaient les actuels trottoirs et l'actuelle occupation de la voirie. On voit qu'il y a des largeurs très différentes d'un moment à l'autre du boulevard National. Parfois, la piste vélo s'y met. Parfois, il y a des arbres et des voitures stationnées. On a des trottoirs d'une largeur extrêmement variable et que tout le monde considère comme trop étroits actuellement. La question était de savoir de combien on élargissait ce trottoir. L'étude ne donne pas la réponse, parce qu'elle est forcément subjective, mais elle nous donne des éléments techniques de réflexion. C'est pour cela qu'elle a été faite.

Monsieur Champion, je vous en prie.

M. Champion

La 439, le ravalement Voltaire Renan. Est-ce coordonné avec le fait qu'on va faire une rénovation thermique ? En tout cas, il y a un programme sur ces écoles. Je vois que, dans le ravalement, il n'y a aucun point de thermique.

M. le Maire

C'est un ravalement purement esthétique. Les façades sont extrêmement sales, donc on va les nettoyer. La rénovation thermique viendra par la suite. Comme vous le savez, nous demandons aux Garennois de ravalier leurs façades régulièrement. Il paraît difficile pour la mairie de dire qu'il faut ravalier si nos bâtiments ne sont pas propres. Nous montrons l'exemple en ravalant ces deux grands bâtiments.

Je précise que, sur Voltaire et Renan, nous nettoyons les façades extérieures, mais sur Renan maternelle, nous nettoyons aussi l'intérieur de la maternelle. Cela a commencé.

M. Champion

La deuxième revient de manière récurrente tous les ans, donc je la lis avec une certaine interrogation. C'est la 447 sur les décorations de Noël. J'ai regardé l'analyse des services de la mairie qui, pour les lots 1, 2 et 3, donnent une note technique très mauvaise. Comme il n'y a qu'un candidat, il est forcément choisi, mais il ne fournit aucune fiche technique ni aucune analyse. C'était la 424 l'année dernière. Ce sont des sommes relativement importantes dans une certaine mesure. Ne pourrait-on pas imaginer l'internalisation de ce service, en sachant qu'on a qu'un seul candidat et que, d'après la lecture des rapports de l'administration, ce fournisseur n'est pas terrible ?

Pour le lot n° 4 et, dans une certaine mesure, le lot n° 5, on achète tous les ans des décorations. Est-ce que ce sont des remplacements ? Pour le lot n° 4, il est marqué « achat », et pour le lot n° 5, on fait la location de la même chose pour un montant qui me semble relativement important. Ne pourrait-on pas l'acheter ? C'est une question sur ces qui sont un peu récurrents et pour lesquels on a un seul fournisseur qui répond. Le deuxième est plutôt bien noté, ce qui n'est pas le cas du premier. Il faudrait revoir ce genre de choses que j'ai, à tort ou à raison, l'impression que l'on fait mécaniquement.

M. le Maire

Il y a plusieurs choses. Tout d'abord, je ne sais pas s'il y a une mauvaise note technique ou pas, je ne siége pas à la Commission appel d'offres, mais globalement, les retours que l'on a, même si vous me dites que la note technique n'est pas bonne, en termes esthétiques sont plutôt bons quand c'est ce prestataire qui le fait. Il y a peut-être une différence entre la note technique et la note esthétique, même si je sais qu'il n'y a pas de note esthétique.

Deuxième question très pertinente : est-ce qu'il ne faut pas internaliser ? C'est une question que l'on s'est posée plusieurs fois. On en a déduit que non, parce qu'il y a une question particulière de stockage de matériel. Le matériel est assez fragile : les guirlandes, les ampoules, etc. Durant les premières années, il y a une douzaine d'années, on avait acquis du matériel et on faisait nous-mêmes, et l'on s'apercevait qu'au bout d'un an ou deux, on se retrouvait avec des guirlandes cassées. C'est un métier à part, objectivement. On avait plutôt décidé d'externaliser cette affaire. Chaque année, on rachète, mais c'est du remplacement de matériel cassé, usagé, etc.

Enfin, je reviens sur la remarque que vous faisiez sur la note technique. Il y a probablement un élément à la décharge de la seule personne qui répond. C'est un artisan ; il ne sait pas répondre, il y a une technicité de la réponse. Le Code des marchés publics n'est parfois pas la chose la plus facile à gérer pour un petit artisan tout seul. Je suis moyennement étonné. En revanche, quand il fait les décors, c'est plutôt beau.

La deuxième question est une vraie question : faut-il internaliser ? Je pense que c'est beaucoup de complexité pour un bénéfice qui reste à démontrer.

M. Campion

Sur le côté esthétique, je n'ai pas d'avis, cela ne m'a pas choqué. Je n'ai pas eu l'impression que ce soit mauvais. Peut-être que les services techniques de la mairie pourraient l'accompagner. Il n'y a pas de fiche technique, on ne sait pas d'où viennent les matériaux.

M. le Maire

Le directeur des services techniques vient de faire un infarctus.

M. Campion

Fiche technique, matériaux, d'où il vient, comment il est fabriqué : zéro.

M. le Maire

On ne peut pas aider. Dans un marché public, l'administration ne peut pas aider un candidat, même unique, à répondre.

M. Hervo

Vous proposez d'internaliser la réponse d'autrui.

(Rires.)

M. le Maire

Le reste était plutôt une bonne idée, Monsieur Campion, mais vous êtes trop inventif.

M. Hervo

Il y a toujours un grand moment de désespoir à la Commission d'appel d'offres des décorations de Noël.

M. Conway

Nous ne sommes pas la seule ville à décorer pour Noël. Comment font les autres villes ?

M. le Maire

Je ne sais pas.

M. Conway

Est-ce que le service technique ne pourrait pas se renseigner ? Je présume que cet artisan ne répond qu'à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Il est Garennois. Ce qu'il fait est beau.

M. Conway

La question n'est pas « c'est beau, donc il faut qu'il soit seul », c'est qu'il est beau, et on le met en concurrence dans le cadre des marchés publics. Renseignons-nous pour voir comment font les autres villes.

M. le Maire

On peut toujours se renseigner, mais il n'y a pas trois solutions : soit on le fait en régie, soit on passe un marché public. On va se renseigner si cela vous fait plaisir, mais on va avoir des villes qui le font en régie et d'autres qui passent des marchés publics. Qu'est-ce qu'on en tirera ?

La vraie question est la charge de travail pour les services techniques d'une activité unique ponctuelle et très éloignée du métier en dehors de l'année. Certaines villes installent leurs guirlandes de Noël pour toute l'année. On voit dans certaines villes des guirlandes éteintes. Le coût est très diminué. L'avantage de passer par un marché public est que l'on peut exiger une évolution du produit, alors que quand vous achetez le produit et que vous le remettez chaque année, vous êtes prisonnier de la même décoration tous les ans durant les 10 prochaines années, esthétiquement, techniquement, en économie d'énergie, parce que c'est énergivore. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir avant de passer en régie.

M. Conway

Dernière remarque sur ce marché, qui est plutôt une question : sur le lot n° 4, il y a une forte évolution du budget, puisqu'en 2018, il était de 10 000 € TTC et qu'il passe à 40 000 € TTC.

M. le Maire

Le lot n° 4 ? Je vois 1 400 €.

M. Conway

Où ? Vous parlez des bordereaux de prix unitaires.

M. le Maire

J'ai le prix unitaire, c'est cela. Il faut que je reprenne le document.

On me répond qu'il y a eu un renouvellement important de décorations lumineuses. Je ne saurais pas vous répondre plus que cela. Comme le dit M. Hervo, il faudrait que l'on regarde la vie du stock.

M. Conway

Vous nous donnerez la réponse au prochain Conseil qui, j'ai entendu, était en décembre. Avez-vous la date ?

M. le Maire

Le 16, *a priori*. Il y aura également un Conseil municipal à la fin du mois de janvier, aux alentours du 20, et un dernier Conseil municipal avant les vacances au milieu du mois de février, aux alentours du 15.

Je vous remercie infiniment. Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22 heures 13.